

En 2005, parmi les jeunes d'environ 17 ans, 79,6 % sont des lecteurs efficaces et 9,5 % des lecteurs médiocres.

Près de 11 % des jeunes rencontrent en revanche des difficultés de compréhension.

Pour une partie d'entre eux – 4,3 % de l'ensemble – ces difficultés sont très importantes.

En 2005, près de 800 000 jeunes hommes et femmes de 17 ans ou plus, de nationalité française, ont participé à la *journée d'appel de préparation à la défense* (JAPD) et ont passé des épreuves d'évaluation de la compréhension de l'écrit.

Trois dimensions spécifiques sont évaluées : l'automatisme de la lecture ; les connaissances lexicales ; des traitements complexes de supports écrits. Pour chacune, un seuil de maîtrise a été fixé : en deçà d'un certain niveau, on considère que les jeunes éprouvent des difficultés sur la compétence visée (-), au-delà, la compétence est jugée maîtrisée (+). La combinaison de ces résultats permet de dégager huit profils de lecteurs (*tableau 01*).

Les jeunes les plus en difficulté (profils 1 et 2), qui représentent 4,3 % de l'ensemble, voient leurs faiblesses s'expliquer par un déficit important de vocabulaire. De surcroît, les jeunes du profil 1 (2,3 %) n'ont pas installé les mécanismes de base de traitement du langage écrit. Certains d'entre eux sont sans doute non lecteurs.

Les jeunes des profils 3 et 4 (6,6 %) ont en revanche un niveau de lexique correct, mais ne parviennent pas à traiter les écrits complexes.

L'épreuve permet d'identifier différents profils de lecteurs, efficaces ou seulement médiocres. 9,5 % des jeunes (profils 5a et 5b) parviennent à compenser leurs difficultés pour accéder à un certain niveau de compréhension. Le profil 5c (14,3 % des jeunes) rassemble des lecteurs qui, malgré des déficits importants des processus automatisés impliqués dans l'identification des

mots, réussissent les traitements complexes de l'écrit, en s'appuyant sur une compétence lexicale avérée. Enfin, le profil 5d correspond aux jeunes ayant tout réussi, soit 65,3 % de la population totale. Selon les critères de l'épreuve, ces jeunes possèdent tous les atouts pour faire évoluer positivement leurs compétences en lecture et affronter la diversité des écrits.

Compétences en lecture et niveau d'études sont étroitement liés. Alors que le profil 1 regroupe de nombreux jeunes ayant fait des études courtes voire très courtes, le profil 5d comprend majoritairement des lycéens de la filière générale (*graphique 03*).

Les garçons sont plus souvent en difficulté : dans 13,8 % des cas contre 7,7 % pour les filles (*tableau 01*). Ils réussissent moins bien les épreuves de compréhension, et sont plus nombreux que les filles dans chacun des profils 1 à 4. Ils présentent aussi plus de déficits dans les mécanismes de base de traitement du langage, qui expliquent leur présence plus importante dans les profils 1, 3, 5a et 5c (*graphique 04*).

L'importance des résultats obtenus par les jeunes aux épreuves de lecture de la JAPD a conduit à retenir cet indicateur, dans le cadre de la LOLF, comme mesure de l'une des compétences essentielles du « socle commun » dont la maîtrise est attendue au terme de la scolarité obligatoire.

Les nouvelles instructions sur l'apprentissage de la lecture visent à ce que tous les jeunes accèdent à cette nécessaire maîtrise.

Les épreuves de la JAPD ont pour objectif de repérer, chez les faibles lecteurs, trois ensembles majeurs de difficultés d'inégales natures :

- Une mauvaise automatisisation des mécanismes responsables de l'identification des mots : plutôt que de pouvoir consacrer leur attention à la construction du sens, des lecteurs laborieux doivent la consacrer à la reconnaissance de mots, ce qui devrait se faire sans y réfléchir ;
- Une compétence langagière insuffisante : il s'agit essentiellement de la pauvreté des connaissances lexicales ;
- Une pratique défaillante des traitements complexes requis par la compréhension d'un document : nombre de jeunes seront peu efficaces dans le traitement de l'écrit, soit par défaut d'expertise, soit par difficultés de maintien de l'attention..., bien que ni leur capacité à identifier des mots, ni leur compétence langagière ne soient prises en défaut.

Quatre niveaux de scolarité ont été définis en fonction des formations que les jeunes déclarent suivre ou avoir suivi : un niveau 1 correspondant à des études n'ayant pas dépassé le collège ; un niveau 2 correspondant à des études professionnelles courtes (niveau CAP ou BEP) ; un niveau 3 correspondant à des études professionnelles et techniques supérieures au BEP et allant jusqu'au baccalauréat professionnel ou au brevet de technicien ; un niveau 4 correspondant aux études générales à partir du lycée.

Source : JAPD-Traitements DEPP.
Champ : jeunes Françaises et Français ayant participé à la JAPD en 2005 en France métropolitaine.

01 Les « profils de lecteurs » des jeunes de l'échantillon JAPD 2005

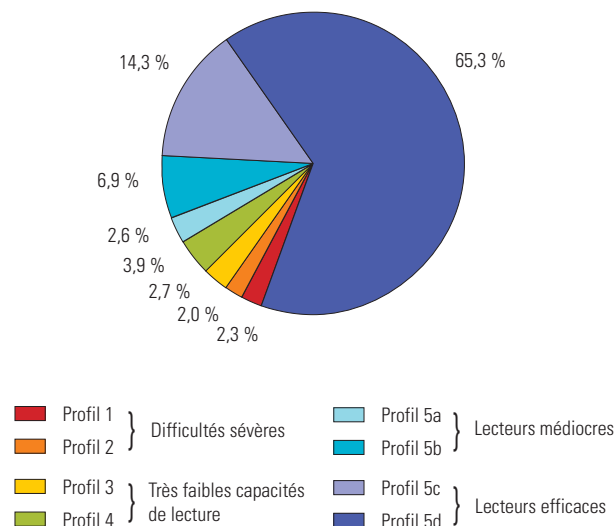
en %

Profil	Traitements complexes	Automatisme de la lecture	Connaissances lexicales	Garçons	Filles	Ensemble
5d Lecteurs efficaces	+	+	+	60,5	70,4	65,3
5c 79,6 %	+	-	+	16,4	12,1	14,3
5b Lecteurs médiocres	+	+	-	6,4	7,6	6,9
5a 9,5 %	+	-	-	2,9	2,2	2,6
4 Très faibles capacités de lecture	-	+	+	4,7	3,0	3,9
3 6,6 %	-	-	+	3,7	1,5	2,7
2 Difficultés sévères	-	+	-	2,3	1,7	2,0
1 4,3 %	-	-	-	3,1	1,5	2,3

Lecture : la combinaison des 3 dimensions de l'évaluation permet de définir 8 profils. Les profils de 1 à 4 concernent les jeunes n'ayant pas la capacité de réaliser des traitements complexes (très faible compréhension en lecture suivie, très faible capacité à rechercher des informations). Ils sont en deçà du seuil de lecture fonctionnelle. Les profils 5a, 5b, 5c, 5d sont au-delà de ce seuil, mais avec des compétences plus ou moins solides et qui peuvent nécessiter des efforts de compensation relativement importants.

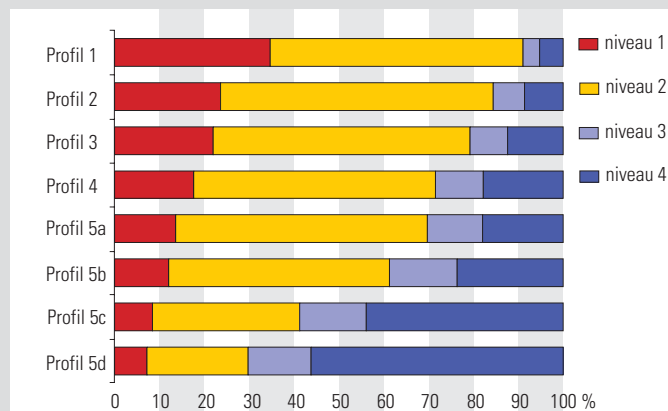
Source : ministère de la Défense – DSN, MEN-DEPP

02 Répartition des jeunes selon leur profil de compétences en lecture (JAPD 2005)



Source : ministère de la Défense – DSN, MEN-DEPP

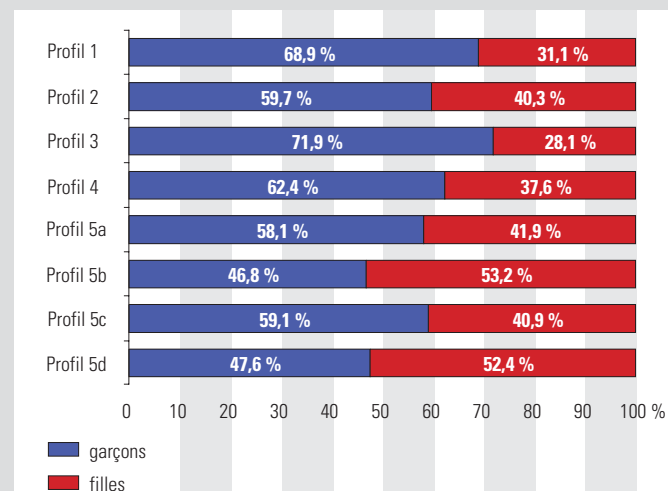
03 Répartition de chaque profil de lecteurs selon leur niveau de scolarité



Lecture : 35 % des jeunes du profil 1 n'ont pas dépassé le collège (niveau de scolarité 1) et 56 % suivent ou ont suivi des études professionnelles courtes, de niveau CAP ou BEP (niveau de scolarité 2).

Source : ministère de la Défense – DSN, MEN-DEPP

04 Répartition par sexe de chaque profil de lecteurs



Source : ministère de la Défense – DSN, MEN-DEPP

Parmi les jeunes sortis de formation initiale en 2004, environ 42 % sont diplômés de l'enseignement supérieur, 41 % du second cycle de l'enseignement secondaire et 17 % ont au plus un brevet.

Parmi les jeunes qui ont interrompu pour la première fois leurs études en 2004, 42 % sont diplômés de l'enseignement supérieur, selon les enquêtes françaises sur les forces de travail de 2005. Par ailleurs, 41 % d'entre eux sont diplômés du second cycle de l'enseignement secondaire et 17 % ont un niveau d'études inférieur : ils sortent sans CAP, BEP ou baccalauréat (voir indicateur 09).

Les générations nées autour de 1978 comptent également de l'ordre de 42 % de diplômés de l'enseignement supérieur, en léger progrès sur celles nées entre 1972 et 1975. Parallèlement, la part de ces diplômés dans la population âgée de 25 à 29 ans se stabilise, après une hausse rapide de 1990 à 2002 (*graphique 01*).

Parmi les diplômés de l'enseignement supérieur, 24 % du flux d'ensemble des sortants a un diplôme qui semble pouvoir s'inscrire dans les nouveaux cursus « licence master doctorat » : 11 % des jeunes sortent avec un diplôme au moins égal à une licence, 12 % avec un diplôme sanctionnant un cycle master (cinq ans) et 1 % des jeunes vont jusqu'à un doctorat de recherche (*tableau 03*). Par ailleurs, 1 % des jeunes ont arrêté avec le seul diplôme d'études universitaires générales et 17 % ont un diplôme qui sanctionne des études supérieures plus courtes et finalisées (BTS, DUT, diplômes d'études paramédicales et sociales).

Environ 20 % des cohortes parvenues dans l'enseignement supérieur n'y ont pas obtenu de

diplôme, selon les dernières enquêtes sur les forces de travail (79 sur 372 milliers), comme selon le panel d'élèves, soit 11 % d'une classe d'âge. Les jeunes qui réussissent dans l'enseignement supérieur peuvent tirer partie de réorientations, par exemple de premier cycle universitaire en section de techniciens supérieurs et, ainsi, de la fluidité des enseignements (*tableau 02*).

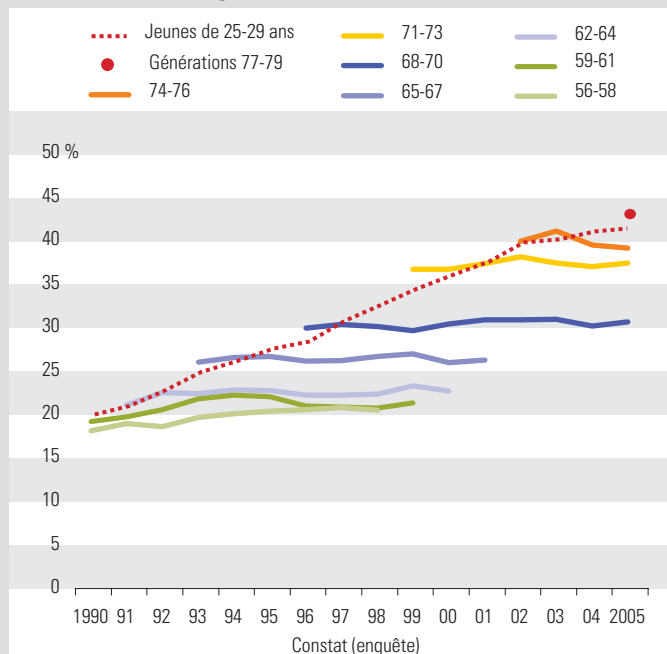
Près d'un quart des jeunes qui arrêtent leurs études ont pour diplôme le plus élevé un baccalauréat, ou un brevet professionnel ou de technicien. Ce groupe comprend les jeunes qui ont échoué dans l'enseignement supérieur (11 %) et les 13 % de jeunes qui ont arrêté leurs études après une classe de terminale, professionnelle dans la majorité des cas. Par ailleurs, respectivement 7 % et 10 % des sortants ont pour diplôme le plus élevé un certificat d'aptitude et un brevet d'études professionnelles.

La sortie de formation initiale est la première interruption du parcours scolaire (débutant à l'école maternelle). Les enquêtes sur les forces de travail telles que l'enquête Emploi de l'INSEE recueillent de nombreuses indications sur les études de la population, du fait de leur rôle sur l'emploi et l'économie. Les informations sur les sortants sont recueillies dans les enquêtes les plus récentes (moyenne des enquêtes trimestrielles de 2005, pour les sortants de 2004). La distribution par niveaux de diplôme des trois dernières cohortes (2002 à 2004) se fonde sur un échantillon plus significatif. Les flux constatés par les enquêtes de 2005 sont trop peu nombreux pour refléter fidèlement les sorties du système éducatif ; en effet, les générations dont sont issus les sortants comptent à peu près 780 milliers de jeunes, et les taux de poursuites d'études par âges sont stables (indicateur 04). Ces résultats sont donc provisoires. La répartition en fonction des cursus « licence master doctorat » est fournie à titre indicatif, la position de certains diplômes pouvant évoluer. Le panel d'élèves de sixième de 1989 comprend un échantillon de dix mille étudiants, qui ont été interrogés à différentes reprises sur leurs études jusqu'en 2003. L'échantillon du tableau 02 porte sur les seuls bacheliers qui ont commencé l'enseignement supérieur à la rentrée (les « entrées différées » sont exclues).

Source : enquêtes Emploi de l'INSEE et MEN-DEPP-OCDE.
Champ : métropole.

En 2004, 38 % de la population française des 25-34 ans possédait un diplôme de l'enseignement supérieur, soit un peu moins que les générations les plus récentes, mais nettement plus que la population âgée de 55 à 64 ans. Ces progrès permettent à la France de se rapprocher du groupe des pays les plus avancés (États-Unis, Finlande, ...), et de distancer l'Allemagne ou l'Italie.

01 Part des diplômés de l'enseignement supérieur selon l'année et la génération



Lecture : En 2005, 41% des jeunes âgés de 25 à 29 ans déclarent un diplôme d'enseignement supérieur, contre environ 30 % parmi les générations nées de 1968 à 1970.

Source : calculs DEPP à partir des enquêtes Emploi de l'INSEE (moyennes annuelles depuis 2003)

02 Part d'une cohorte obtenant un diplôme d'enseignement supérieur

Entrée dans l'enseignement supérieur	Université, classe prépa. ou école	Enseignement sup. technique (STS, IUT, paramédical et social)	Total entrées
Premier diplôme			
Licence ou diplôme d'école	64	2	38
Diplôme d'études techniques courtes (BTS, DUT, paramédical et social)	15	77	41
DEUG	4	0	2
Total diplômés	83	79	81
Sans diplôme d'enseignement sup.	17	21	19
Ensemble	100	100	100

Lecture : Sur 100 jeunes du « panel 89 » entrés dans l'enseignement supérieur, 19 n'y ont pas obtenu de diplôme.

Source : DEPP-panel 1989

03 Répartition des sortants de formation initiale en fonction de leur diplôme le plus élevé

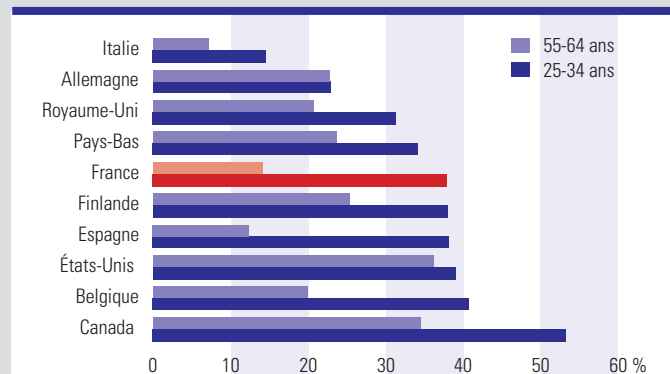
Diplôme le plus élevé	CITE*	2004		2002 à 2004
		en milliers	en %	en %
Doctorat (sauf santé)	6	4	1	1
Diplôme de docteur en santé (médecine...)	5A	5	1	1
DEA, magistère	5A	11	2	1
Diplôme d'ingénieur	5A	18	2	3
Autres diplômes d'écoles	5A	19	3	3
DESS	5A	28	4	4
Total « niveau master »	5A	81	12	12
Maîtrise	5A	36	5	5
Licence	5A	43	6	6
Total « niveau licence »	5A	79	11	11
DEUG	5A	11	1	1
Total cursus pouvant conduire à la recherche	5A	175	25	25
BTS et équivalents	5B	78	11	12
DUT, DEUST	5B	17	2,5	2
Diplômes paramédicaux et sociaux (infirmières, ...)	5B	24	3,5	3
Total cursus professionnels	5B	119	17	17
Total enseignement supérieur	5A/6	294	42	42
Baccalauréat ou équivalent	3A/C	168	24	24
dont : ont étudié dans l'enseignement sup.	3A/B	79	11	11
CAP, BEP ou équivalent	3C	121	17	17
Total diplômés du 2^e cycle du secondaire	3A/C	289	41	41
Brevet	2	48	7	6
Sans diplôme	0/2	69	10	11
Total brevet et moins	0/2	117	17	17
Ensemble des sortants		700	100	100

* La classification internationale type des enseignements (CITE) de l'UNESCO permet de définir des indicateurs comparables dans les différents pays.

Nota bene : Les pourcentages sont plus représentatifs que les volumes de sortants, sous-estimés en 2004 (estimations provisoires).

Source : calculs DEPP à partir des enquêtes Emploi de l'INSEE (moyenne annuelle)

Part de la population diplômée de l'enseignement supérieur (2004)



Source : édition 2006 de « Regards sur l'éducation », OCDE

6 % des jeunes quittent l'école « sans qualification », selon la définition des années soixante. L'ensemble de ceux qui n'ont ni CAP, ni BEP, ni baccalauréat, représente 17 % des jeunes.

La réduction des sorties « sans qualification », aux niveaux VI et Vbis de la classification française de 1969, est spectaculaire en 40 ans (*graphique 01*). En 2003, 6 % des jeunes achèvent leur formation initiale après une classe du premier cycle (collège) ou une première année de certificat d'aptitude ou de brevet d'études professionnelles (CAP et BEP), contre plus de 35 % dans les années soixante.

Les abandons après une classe de seconde ou de première générale ou technologique sont actuellement le fait de 2 % des jeunes (*tableau 02*). Ainsi, un total de 8 % des jeunes interrompent leurs études avant la dernière année de préparation d'un diplôme du second cycle.

Les normes internationales sont plus exigeantes. Le seuil minimum de qualification de l'Union européenne et des organismes internationaux est la réussite, par les jeunes générations, d'un second cycle de l'enseignement secondaire, réussite attestée par un certificat ou un diplôme. Sans ce « bagage », les jeunes risquent d'éprouver d'importantes difficultés professionnelles et sociales.

Selon cette définition, reprise par les critères de référence de la stratégie de Lisbonne, 17 % des jeunes âgés de 20 à 24 ans sont trop faiblement formés en France (*tableau 03*). En plus des 8 % de jeunes, précédemment cités, qui ont arrêté leurs études avant la fin d'un second cycle de l'enseignement secondaire, cet indicateur tient compte des 9 % de jeunes qui ont atteint la fin

du second cycle, mais ont échoué aux examens : baccalauréats, CAP ou BEP. Les premiers ont moins de dix-huit ans, en moyenne, lorsqu'ils sortent du système éducatif, et les seconds, qui ont échoué aux diplômes, ont plus de 19 ans. Les jeunes hommes ont, plus souvent que les jeunes femmes, été mis en échec en passant un BEP, un CAP ou, également, un baccalauréat. Ainsi, à ces âges, 19 % des jeunes hommes n'ont pas de diplôme du second cycle de l'enseignement secondaire, pour 14 % des femmes.

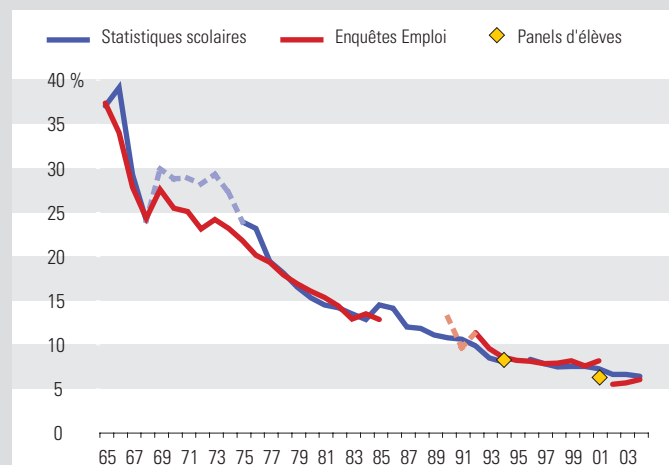
La part de jeunes sortant sans qualification, aux niveaux VI et Vbis de formation fait partie des indicateurs de la LOLF, avec un objectif de réduction de moitié d'ici 2010.

Le nombre de sortants « sans qualification » des niveaux VI et Vbis est estimé au moyen de plusieurs sources, dont les résultats sont proches (*graphique 01*). Le niveau d'études des cohortes de sortants de formation initiale était, cependant, un peu sous-estimé par les enquêtes annuelles sur l'emploi. Les données portant sur les sortants présentent donc une rupture de série, entre les cohortes de 2001 et 2002. Dans le *graphique 01*, l'indicateur chiffré à partir des statistiques scolaires est une fréquence, dont le dénominateur est le flux des sortants Vbis et VI augmenté du flux des jeunes atteignant le niveau d'études supérieur (V). Le *tableau 03* porte sur les jeunes âgés de 20 à 24 ans révolus au moment de l'enquête. Les moins formés ont fini leurs études plusieurs années avant, les plus longuement éduqués les poursuivant encore. Cet indicateur reflète une chronologie différente de ceux situés à la sortie.

La proportion de diplômés du second cycle de l'enseignement secondaire situe maintenant la France près des pays les plus en avance (80 % parmi les 25-34 ans). Elle a fortement progressé parmi les jeunes générations, permettant ainsi de combler un retard commun aux pays méditerranéens, et révélateur d'une généralisation tardive de l'enseignement secondaire.

Sources : MEN-DEPP et enquêtes Emploi de l'INSEE.
Champ : métropole.

01 Proportions de jeunes sortant sans qualification (niveaux VI-Vbis) de 1965 à 2004



Lecture : en 1965, plus de 35 % des sortants finissaient leur formation initiale « sans qualification », selon les termes d'époque. Ils arrêtaient avant l'année terminale d'un CAP ou BEP ou une seconde, autrement dit après l'enseignement primaire, le collège, ou quelques mois de formation professionnelle. Ils représentent aujourd'hui 6 % des jeunes.

Source : calculs DEPP à partir des enquêtes Emploi de l'INSEE, des statistiques scolaires et des panels d'élèves.

02 Répartition des élèves finissant l'enseignement secondaire par classes et niveaux de formation

Classe précédant la fin des études secondaires	niveaux de formation **	1996	2000	2003	2004	
		en milliers				en %
Terminales générales et technologiques	IV	431	443	427	419	54,7
Terminales professionnelles (bac professionnel et équivalents)	IV	82	108	107	110	14,4
Total « niveau du baccalauréat »	IV	513	551	534	529	69,1
Dernière année d'un CAP ou BEP	V	156	176	156	152	19,8
1 ^{ère} année de baccalauréat ou brevet professionnel	V	14	19	20	20	2,6
2 ^{ème} ou 1 ^{ère} générales et technologiques	V	17	20	18	17	2,3
Total « niveau du CAP »	V	187	215	194	189	24,7
1 ^{er} cycle, 1 ^{ère} année de CAP ou BEP	VI-Vbis	64	58	50	48	6,3
Total élèves finissant l'enseignement secondaire *		764	824	778	766	100,0
dont interruptions avant la dernière année d'un diplôme du 2 nd cycle		81	78	68	65	8,6

* Certains de ces élèves poursuivant leurs études dans l'enseignement supérieur.

** Classification des « niveaux de formation » utilisée en France depuis les années soixante. Diplôme le plus élevé obtenu dans l'enseignement supérieur ou classe de l'enseignement secondaire à laquelle l'élève a eu accès.

Source : DEPP au moyen des statistiques scolaires

03 Diplôme et niveau d'études des jeunes âgés de 20 à 24 ans

Diplôme et classe à laquelle l'élève a eu accès	CITE *	NF **	1996 en %	2000 en %	2004 en %	2005 en %	en milliers
Total diplômés de l'enseignement supérieur, du baccalauréat, ou d'un BEP ou CAP	3 et +		77	82	83	83	655
Total diplômés du Brevet et sans aucun diplôme, répartis comme suit	2 et -		23	18	18	17	133
Ont étudié jusqu'en dernière année de préparation d'un diplôme de 2 nd cycle mais ont échoué aux examens	2		13	10	10	9	69
dont : classe terminale d'un baccalauréat ou d'un équivalent	IV		6	4	5	5	35
dont : dernière année de CAP ou BEP	V		7	6	5	4	34
Ont arrêté avant la classe terminale de préparation d'un diplôme du 2 nd cycle	2 et -		10	8	8	8	64
dont : 2 ^{ème} ou 1 ^{ère} générales ou technologiques	V		1	1	1	2	12
dont : 1 ^{ère} année de CAP ou de BEP, 1 ^{er} cycle du secondaire ou moins	VI-Vbis		9	7	7	6	52
Ensemble			100	100	100	100	788

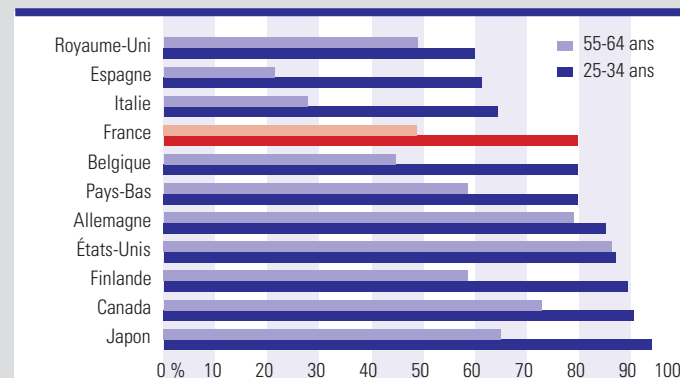
* Postes de la Classification internationale type de l'éducation (CITE) (anglais : ISCED).

** Postes de la classification française des « niveaux de formation » (1969).

Lecture : en 2005, 83 % des jeunes âgés de 20 à 24 ans déclarent détenir un diplôme de l'enseignement supérieur, un baccalauréat, un BEP, ou un CAP. *A contrario*, 17 % des jeunes n'ont pas de diplôme du second cycle du secondaire, soit 133 000 jeunes en moyenne par classe d'âge.

Source : calculs DEPP à partir des enquêtes Emploi de l'INSEE (moyennes annuelles depuis 2003)

Part de la population au moins diplômée du second cycle du secondaire (2004)



Source : édition 2006 de « Regards sur l'éducation », OCDE

Le baccalauréat et l'enseignement supérieur sont plus ouverts aux différents groupes sociaux, mais de fortes inégalités subsistent entre cursus généraux, technologiques et professionnels.

Les développements quantitatifs des enseignements secondaires puis supérieurs leur ont permis de s'ouvrir à une population beaucoup plus large. Cette ouverture et ses limites sont évaluées, ici, de façon très générale, en examinant dans quelles proportions les enfants de différents groupes sociaux franchissent les étapes du baccalauréat et de l'entrée dans l'enseignement supérieur, et quels sont les diplômes obtenus par les jeunes de 20 à 24 ans.

Dans les générations des années quarante, plus de deux enfants de cadres sur trois étaient titulaires d'un baccalauréat, pour seulement 6 % des enfants d'ouvriers. Parmi les dernières générations, nées autour de 1980, près de la moitié des enfants d'ouvriers sont bacheliers (*graphique 01*). La progression a été particulièrement rapide en l'espace de dix ans, entre les générations nées de 1964 à 1968, et de 1974 à 1978. Le fort développement quantitatif de la fin des années 1980 a contribué, de ce point de vue, à la réduction des inégalités scolaires.

L'élévation de la proportion de bacheliers généraux parmi les enfants issus de milieux « défavorisés » est l'un des objectifs visés par la politique de promotion de l'égalité des chances (loi du 31 mars 2006) et figure parmi les indicateurs de la LOLF.

Grâce aux progrès accomplis dans l'enseignement secondaire, l'enseignement supérieur a considérablement élargi son recrutement au cours des années quatre-vingt-dix. De l'ordre

de 53 % des jeunes de 20 et 21 ans déclarent avoir étudié dans l'enseignement supérieur, depuis 2000. En l'espace de deux décennies, les possibilités de suivre des études supérieures ont plus que triplé pour les enfants d'ouvriers (*graphique 02*). Néanmoins, les différences sociales restent marquées puisque l'accès aux études supérieures a autant augmenté, ces vingt dernières années, pour chacun des trois grands groupes sociaux (d'un peu moins de 30 points).

Sur 100 jeunes âgés de 20 à 24 ans, un peu plus de la moitié déclarent en 2005 avoir eu accès à l'enseignement supérieur ; parmi les autres, 9 déclarent pour diplôme le plus élevé un baccalauréat technologique ou professionnel et 17 un certificat d'aptitude ou brevet d'études professionnels (*graphique 3*). Les enfants d'ouvriers et d'employés (38 %) sont plus souvent diplômés des enseignements secondaires technologiques et professionnels que les enfants de cadres (14 %). Par rapport à leurs aînés, âgés de 20 à 24 ans dix ans auparavant, les jeunes sont plus nombreux en 2005 à poursuivre des études supérieures. Ils sont en revanche moins souvent titulaires d'un CAP ou BEP comme diplôme le plus élevé, et moins souvent dépourvus de tout diplôme de second cycle du secondaire. Malgré une baisse particulièrement nette, cette situation reste plus fréquente parmi les enfants d'ouvriers (23% sans diplôme contre 7% parmi les enfants de cadres).

Ces trois graphiques sont basés sur des enquêtes de l'INSEE.

Le graphique 01 porte sur des générations, c'est-à-dire des jeunes nés la même année.

Ses données proviennent des enquêtes FQP et Emploi de l'INSEE.

Le graphique 02 porte sur les effectifs d'ensemble de jeunes âgés de 20 et 21 ans (âge en début d'année).

Ses données proviennent des enquêtes emploi de l'INSEE, des deux premiers trimestres depuis 2003. Ces jeunes de 20 et 21 ans ont débuté leurs études depuis environ deux ans.

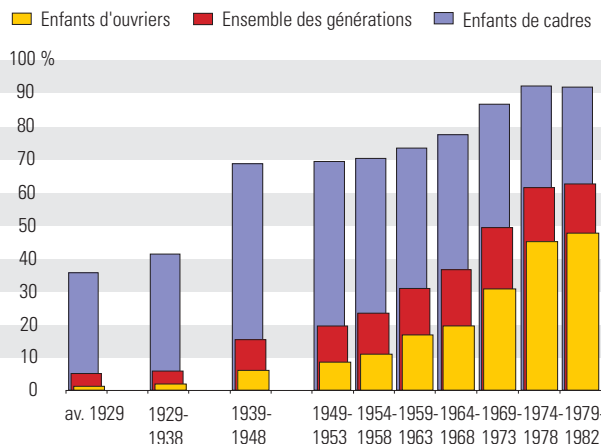
Les résultats annuels ont été « lissés » (moyenne des trois derniers constats) pour plus de représentativité.

Le graphique 03 porte sur les effectifs d'ensemble de jeunes âgés de 20 à 24 ans (âge à l'enquête). Le niveau d'étude des jeunes est défini, d'abord selon qu'ils aient ou non suivi des études dans l'enseignement supérieur, ensuite en fonction de leur diplôme le plus élevé. Cette perspective permet de séparer les jeunes qui ont eu accès à l'enseignement supérieur et, pour la plupart, étudient encore de ceux qui, le plus souvent, n'étudient plus et dont on indique le diplôme le plus élevé. Ce graphique précise les résultats du graphique 02.

L'« origine sociale » est appréhendée classiquement par la catégorie socioprofessionnelle des parents, en donnant la priorité au père. La profession d'un retraité ou d'un chômeur est normalement celle de son dernier emploi. La profession de la mère est substituée à celle du père lorsqu'il est absent ou décédé.

Source : INSEE, enquêtes Emploi et Formation et Qualification Professionnelle.

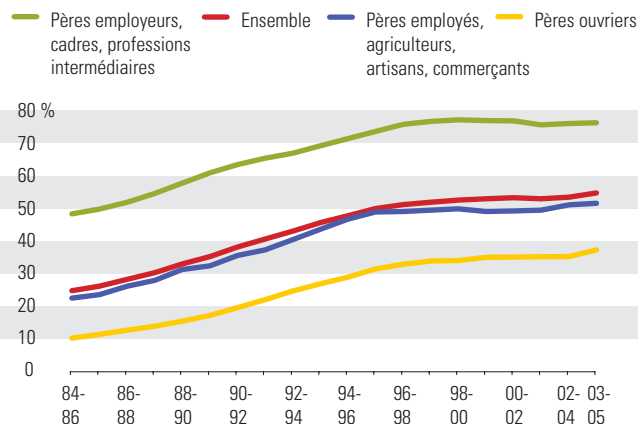
01 Obtention du baccalauréat selon la génération et le milieu social



Lecture : parmi les jeunes nés de 1979 à 1982, 89 % de ceux dont le père est cadre sont bacheliers, contre 48 % des jeunes de père ouvrier. C'est nettement plus que dans les générations des années 30, où 41 % des enfants de cadres obtenaient le baccalauréat, contre 2 % seulement des enfants d'ouvriers.

Sources : calculs LASMAS et DEPP à partir des enquêtes Formation et qualification professionnelle et Emploi de l'INSEE

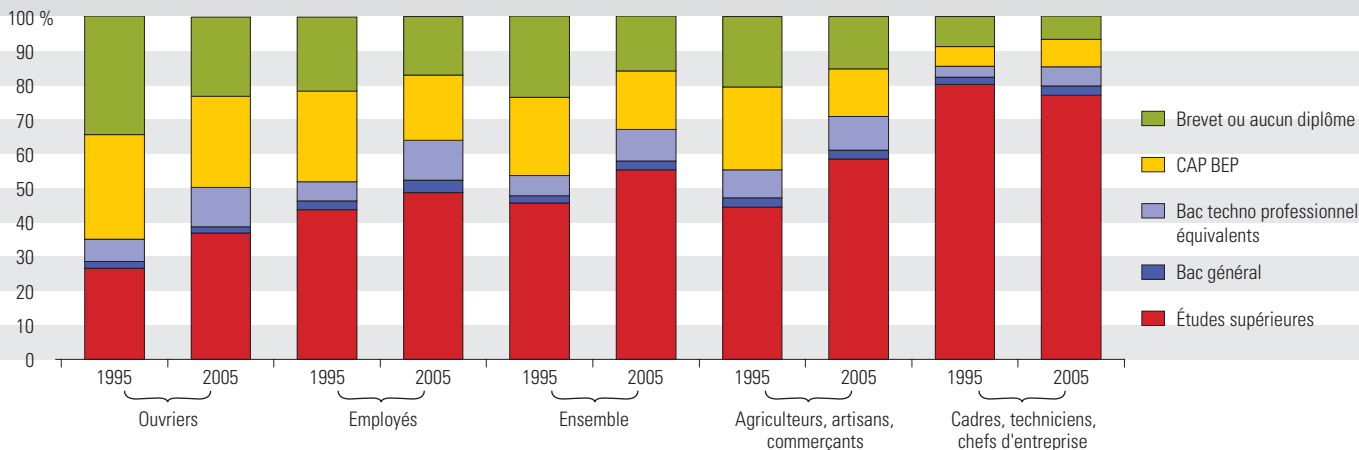
02 Accès à l'enseignement supérieur des jeunes de 20/21 ans selon leur origine sociale, de 1984 à 2005



Lecture : 76 % des jeunes de 20 ou 21 ans dont le père est employeur ou exerce une profession supérieure ou intermédiaire suivent (ou ont suivi) des études supérieures autour de 2004. Pour plus de représentativité, les données de ce graphique sont des moyennes de données enregistrées trois années consécutives.

Source : calculs DEPP à partir des enquêtes Emploi de l'INSEE, 1984 à 2005 (deux premiers trimestres depuis 2003).

03 Diplômes des jeunes de 20 à 24 ans en fonction du milieu social (en 1995 et 2005)



Lecture : en 2005, sur 100 enfants d'ouvriers âgés de 20 à 24 ans, 37 ont eu accès à l'enseignement supérieur. Parmi les autres, 26 indiquent comme diplôme le plus élevé un certificat d'aptitude ou un brevet d'études professionnels, 12 un baccalauréat technologique, professionnel ou assimilé et 2 un baccalauréat général. Au total, 77 % de ces jeunes ont au minimum un diplôme du second cycle de l'enseignement secondaire, contre 93 % des enfants de cadres.

Source : calculs DEPP à partir des enquêtes Emploi de l'INSEE de 1995 et 2005 (moyenne annuelle)

Le taux de chômage des jeunes se stabilise en 2005. L'exposition au chômage des moins diplômés est particulièrement préoccupante.

Le taux de chômage des jeunes actifs âgés de 15 à 24 ans atteint 21 % en 2005, en moyenne (graphique 01) ; cependant, les chômeurs représentent seulement 9 % des effectifs d'ensemble de ce groupe d'âges, dont une grande partie n'est pas économiquement « active » parce que scolarisée (tableau 02).

Après une hausse en 2003 et 2004, le taux de chômage des jeunes actifs de 15 à 24 ans s'est stabilisé, au premier semestre 2005. La même stabilisation est perceptible de un à quatre ans après la sortie de formation initiale. Le taux de chômage reste très élevé l'année qui suit l'interruption des études : pour les sortants de 2004, il atteint ainsi 35 % au premier trimestre 2005, environ sept mois après la fin de leurs études, puis 25 % lors des trimestres suivants.

Le chômage des jeunes « surréagit » à la conjoncture du marché du travail. Cette stabilisation des taux de chômage des jeunes fait écho à la légère progression (0,3 %), en 2005, des effectifs de salariés du secteur privé non agricole, la progression des effectifs des services et de la construction étant plus importante que la décruée, persistante, des effectifs de l'industrie¹.

Le risque de chômage des jeunes sans diplôme reste particulièrement élevé en 2005. L'enquête « génération 2001 » du Céreq met bien en évidence les différences d'exposition au chômage qu'ont connues les jeunes des différents niveaux d'études, ces dernières années. Les durées

de chômage les plus courtes sont celles des diplômés du secteur paramédical et social. Les diplômés des brevets de techniciens supérieurs et diplômes universitaires de technologie, comme des baccalauréats technologiques et professionnels sont aussi moins touchés que les diplômés d'un second cycle général (tableau 03). En revanche, les jeunes sortis sans diplôme ont passé une partie importante des trois années suivant l'arrêt de leurs études à rechercher un emploi. Une forte proportion d'entre eux n'a même jamais occupé d'emploi, la situation de ceux qui ont arrêté après une classe du premier cycle ou après une première année de certificat d'aptitude ou de brevet d'études professionnelles étant, à cet égard, particulièrement préoccupante.

Toutes choses égales par ailleurs, les femmes sont d'autant plus touchées par le chômage, relativement aux hommes, que leurs diplômes sont faibles. Mais davantage protégées que leurs homologues masculins par leurs diplômes plus élevés, leur taux de chômage est, aujourd'hui, insensiblement inférieur à celui des jeunes hommes, à échéance égale de la fin de leurs études.

1. Pour en savoir plus, cf. *Premières informations et premières synthèses* n° 12.1, DARES, mars 2006.

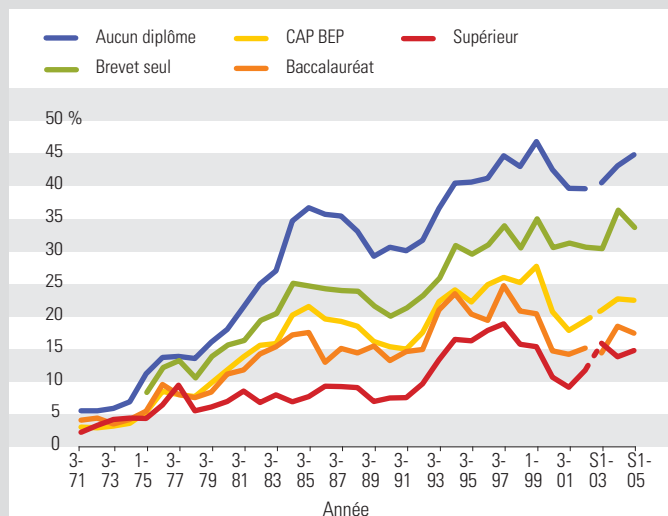
Un « taux » de chômage a pour dénominateur l'ensemble des personnes économiquement actives, qui recherchent ou possèdent un emploi ou effectuent leur service militaire (jusqu'en 2001) (graphiques 01, tableaux 02 et 03). Par contre, la proportion de chômeurs de 15 à 24 ans a pour dénominateur l'ensemble de la population de cet âge (tableau 02). Le graphique 01, le tableau 02 et les comparaisons entre pays reposent sur les enquêtes sur les forces de travail (enquêtes Emploi de l'INSEE). Le graphique 01 porte sur les jeunes actifs âgés de 15 à 24 ans (âge révolu en début d'année) qui ne poursuivent pas d'études. Cette population active de 15 à 24 ans qui ne poursuit pas d'étude a une composition particulière : elle compte peu de diplômés de l'enseignement supérieur, puisqu'ils terminent leurs études à 24 ans en moyenne. Les comparaisons entre pays portent sur l'ensemble des jeunes âgés de 25 à 29 ans, qui ne poursuivent pas d'études. Le tableau 03 est tiré de l'enquête du Céreq « Génération 2001 ». Il porte sur les sortants de formation initiale de 2001, et renseigne sur leurs situations entre le moment où ils ont interrompu leurs études et l'enquête, qui a eu lieu en 2004.

Source : INSEE, enquêtes Emploi ; Céreq, Génération 2001. Champ : métropole.

Dans la plupart des pays, les jeunes sans diplôme du second cycle de l'enseignement secondaire sont beaucoup plus souvent chômeurs que les autres. Dans certains pays du sud, cependant, de fortes proportions des jeunes occupent un emploi qui n'est pas salarié et dépend peu du niveau de diplôme.

le diplôme et le risque de chômage

01 Taux de chômage des jeunes actifs de 15-24 ans, en fonction de leur niveau de diplôme (1971-2005)



Lecture : depuis le milieu des années soixante-dix, les jeunes actifs ont été durement confrontés au chômage, en particulier les moins diplômés (ces « jeunes actifs » sont âgés de 15 à 24 ans en début d'année ; ceux de 2005 sont nés de 1980 à 1989).

Source : calculs DEPP à partir des enquêtes Emploi de l'INSEE (moyenne des deux premiers trimestres à partir de 2003)

03 Chômage et absence d'emploi de 2001 à 2004, selon le niveau de diplôme

	de 2001 à 2004		en %
	Part du temps passé au chômage	% de jeunes n'ayant jamais connu d'emploi	Taux de chômage
Doctorat, DEA, DESS	13	3	11
Écoles	12	1	8
Maîtrise, licence, DEUG	11	4	12
Formations paramédicales et sociales	1	0	2
DUT, BTS	10	1	9
Total diplômés du supérieur	10	2	9
Baccalauréat et études supérieures*	13	5	18
Total enseignement supérieur	11	3	11
Bac technologique ou professionnel (sans études supérieures)	10	2	13
CAP ou BEP	13	3	14
Terminale bac sans diplôme	15	3	20
Terminale CAP ou BEP sans diplôme**	25	8	31
1 ^{er} cycle de l'enseignement secondaire, 1 ^{ère} année de CAP ou BEP	34	22	40
TOTAL	14	5	16

* Avec les quelques bacheliers généraux qui n'ont pas étudié dans l'enseignement supérieur

** Avec les quelques jeunes arrêtant en fin de seconde ou première générales ou technologiques

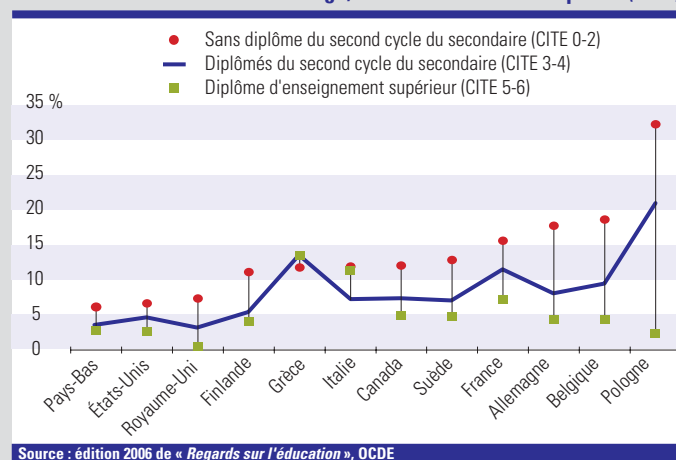
Source : Génération 2001, CEREQ

02 Chômage des jeunes et de l'ensemble des actifs

	Jeunes de 15 à 24 ans		Ensemble des actifs	
	Taux de chômage	Proportion de chômeurs	Ensemble	Diplômés du supérieur
Mars 1980	13,9	7,7	6,1	3,6
Mars 1985	23,7	12,3	10,2	3,8
Janvier 1990	18,1	8,0	9,2	3,5
Mars 1995	24,0	9,2	11,6	6,7
Mars 2000	19,3	7,2	10,0	5,2
Année 2003	20,1	8,4	9,7	6,9
Année 2004	21,3	8,9	9,9	6,9
Année 2005	21,4	8,9	9,8	6,8

Source : calculs DEPP à partir des enquêtes Emploi de l'INSEE (moyenne annuelle à partir de 2003)

Proportions de jeunes de 25 à 29 ans qui n'étudient plus et sont au chômage, selon leur niveau de diplôme (2004)



En début de carrière, la catégorie socioprofessionnelle dépend du diplôme obtenu. Grâce à leurs diplômes plus élevés, les jeunes femmes actives ont, dans l'ensemble, des postes plus qualifiés que les hommes.

Un diplôme d'enseignement supérieur améliore beaucoup le salaire et la carrière, mais, cette fois, davantage pour les hommes.

Les chances d'exercer une profession de cadre supérieur, enseignant, médecin, avocat, infirmière, technicien ou représentant de commerce, dépendent avant tout du niveau de diplôme et moins de l'origine sociale. Ainsi, en début de carrière, 79 % des diplômés des cursus longs du supérieur possédant ou recherchant un emploi, exercent une profession supérieure ou intermédiaire, en 2005, pour 56 % des diplômés des cursus courts et 24 % des bacheliers (*graphique 01*). Les enfants d'enseignants, de cadres ou d'intermédiaires ont un avantage plus modéré, de 7 points, sur les enfants d'ouvriers, et d'employés et indépendants, avec un même diplôme de l'enseignement supérieur long.

Depuis 2002, les femmes présentes sur le marché du travail exercent un peu plus souvent une profession supérieure ou intermédiaire que les hommes, en début de carrière. Cela tient avant tout à leurs diplômes plus élevés car, à diplôme égal, elles ont moins accès que les hommes à ces professions. À catégorie socioprofessionnelle comparable, les femmes exercent plus souvent que les hommes dans le secteur public et sont, notamment, en plus fortes proportions enseignantes.

Via le métier exercé et les responsabilités, le niveau de salaire dépend lui aussi du niveau de diplôme, mais plus nettement pour les hommes. Entre 30 et 34 ans, les diplômés de l'enseignement supérieur long ont un salaire médian 1,7 fois supérieur à celui des personnes sans

diplôme, parmi les hommes comme parmi les femmes (*graphique 02*). Avec le déroulement de la carrière et l'âge, cette différence de rémunération s'amplifie, davantage parmi les hommes que les femmes (2,4 pour 2,1 de 50 à 54 ans).

Le graphique 01 porte sur les jeunes qui ont fini leurs études initiales depuis 2 à 9 ans et sont économiquement « actifs » (possèdent ou recherchent un emploi).

Les groupes professionnels regroupent : d'une part les chefs d'entreprise et les professions supérieures et intermédiaires ; d'autre part les ouvriers ; enfin les employés, agriculteurs, artisans et commerçants. Le secteur public recouvre les emplois de la Fonction publique d'État, hospitalière et des collectivités territoriales, mais exclut les entreprises publiques.

Le graphique 02 donne le salaire « médian » des salariés à temps plein, incluant les primes. C'est le salaire qui partage la population en deux groupes égaux, d'un côté ceux qui gagnent davantage, de l'autre ceux qui gagnent moins.

Les diplômes d'enseignement supérieur « long » sont les diplômes de grandes écoles et de second et troisième cycles universitaires.

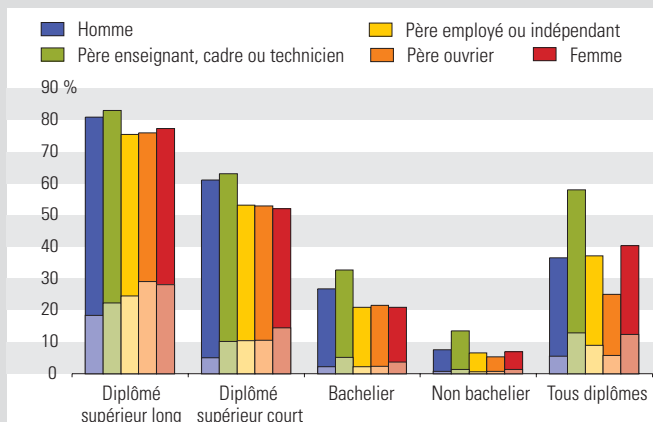
Ceux de l'enseignement supérieur court sont les DUT, BTS, DEUG, diplômes paramédicaux et sociaux.

Le graphique 03 fournit une répartition des diplômés de l'enseignement supérieur (postes 5A et 6 de la CITE) en fonction de leurs rémunérations (revenus annuels du travail avant imposition). Celles-ci sont estimées, en France, à partir des salaires mensuels déclarés aux enquêtes Emploi. Les tranches de rémunérations sont définies par rapport à la rémunération médiane de la population âgée de 25 à 64 ans et occupant un emploi, tous niveaux d'études confondus.

Source : OCDE et INSEE, enquêtes Emploi 2005.
Champ : métropole.

Dans tous les pays, les diplômés de l'enseignement supérieur perçoivent des rémunérations plus importantes que la majorité de la population adulte occupant un emploi. Les tranches de revenus auxquels ont accès ces diplômés permettent de comparer la rentabilité de leurs études. Les disparités plus ou moins grandes de revenus constatées entre pays témoignent aussi de contextes sociaux différents, plus ou moins hiérarchisés.

01 Accès à une profession supérieure ou intermédiaire, selon le diplôme, le sexe et le milieu d'origine (2005)

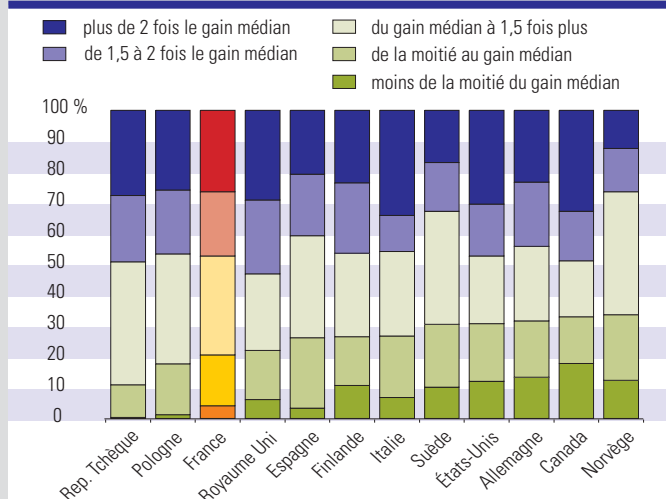


Lecture : sur l'ensemble de l'année 2005, parmi les diplômés de l'enseignement supérieur long (histogrammes de gauche), 81 % des hommes exercent une profession supérieure ou intermédiaire (dont chef d'entreprise), pour 77 % des femmes, 76 % des jeunes dont le père est ouvrier et 83 % de ceux dont le père est cadre. Ces mêmes proportions fluctuent entre 52 % et 63 % pour les diplômés du supérieur court, entre 21 % et 33 % pour les bacheliers et entre 5 % et 13 % en deçà du baccalauréat.

Champ : personnes sorties de formation initiale depuis 2 à 9 ans (entre 1996 et 2003) et occupant ou recherchant un emploi.

Source : calculs DEPP à partir des enquêtes Emploi de l'INSEE (quatre trimestres 2005)

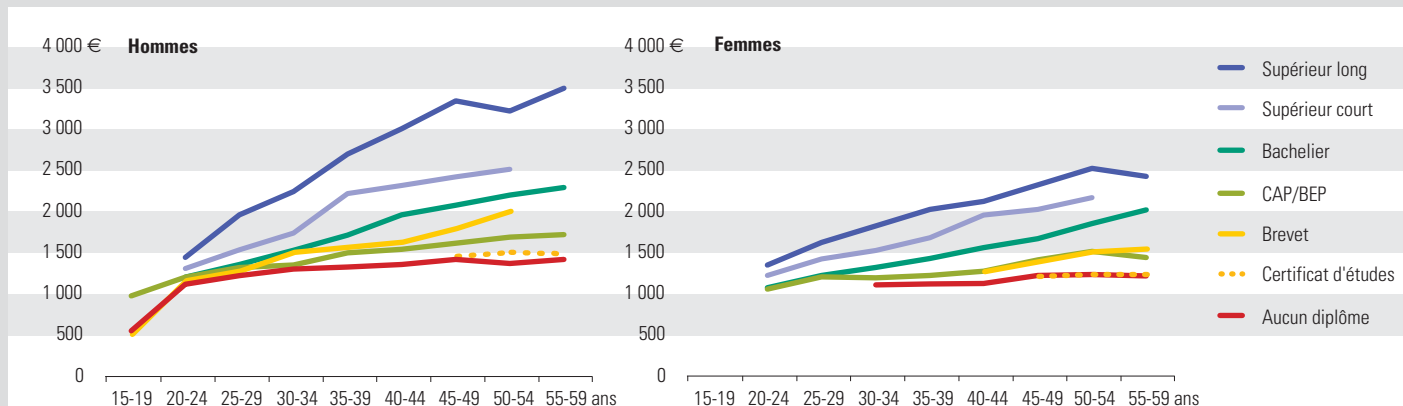
Distribution des rémunérations des diplômés du supérieur dans différents pays



Lecture : 89 % des diplômés de l'enseignement supérieur de « haut niveau » (CITE 5A ou 6) de République Tchèque déclarent une rémunération supérieure à celle perçue par la moitié de la population âgée de 25 à 64 ans occupant un emploi, tous niveaux d'études confondus. Champ : diplômés de l'enseignement supérieur (CITE 5A ou 6) âgés de 25 à 64 ans et occupant un emploi.

Source : édition 2006 de « Regards sur l'éducation », OCDE

02 Salaires mensuels déclarés en 2005, en fonction de l'âge et du diplôme, salaires médians des salariés à temps plein



Lecture : âgés de 50 à 54 ans et diplômés de l'enseignement supérieur long, la moitié des hommes déclare au cours de l'année 2005 percevoir un salaire net mensuel d'au moins 3 200 € (primes incluses) et la moitié des femmes un salaire d'au moins 2 500 €. Seuls sont pris en compte les salariés, exerçant à temps plein, suffisamment représentés dans l'enquête (300 observations). Les salaires sont formulés en euros de 2005.

Source : calculs DEPP à partir des enquêtes Emploi 2005 de l'INSEE (moyenne annuelle)

Présentant de meilleurs acquis en français, les filles réalisent de meilleurs parcours scolaires que les garçons et atteignent des niveaux de diplôme plus élevés. Majoritaires parmi les bacheliers et les étudiants, elles hésitent toutefois à suivre les filières scientifiques et industrielles de formation.

Proches des garçons en culture mathématique ou scientifique, les filles les devancent en revanche assez nettement en français ou compréhension de l'écrit, lors des évaluations nationales comme internationales des acquis scolaires.

La scolarité des filles apparaît dès lors plus aisée ou plus fluide que celle des garçons. Parmi les élèves du panel 1989, dont le parcours scolaire a été suivi jusqu'au terme de l'enseignement supérieur, les garçons sont bien plus nombreux à ne pas obtenir le baccalauréat (14 points d'écart), tandis que les filles sont plus nombreuses à devenir diplômées du supérieur, particulièrement au niveau « bac + 3 » ou plus (11 points d'écart, *graphique 01*).

Accédant plus souvent et plus jeunes que les garçons au baccalauréat, où elles présentent une réussite à l'examen supérieure dans pratiquement toutes les séries, les filles sont majoritaires parmi les bacheliers (54 % à la session 2005), notamment généraux (59 %). D'une série de baccalauréat à l'autre, la présence féminine apparaît toutefois très variable. Dans la voie générale, massivement représentées en lettres (82 % des lauréats de la session 2005, soit 1 point de moins que le maximum enregistré en 2002), et très majoritaires en série économique et sociale (64 %), les filles restent en revanche minoritaires en sciences, malgré les progrès récents (46,5 % à la session 2005, soit une progression de 4 points en dix ans). Dans la voie technologique, les spécialités tertiaires restent le domaine des

filles (62 % des bacheliers STT, proportion qui tend cependant à fléchir ces dernières années, et 96 % en SMS) et les spécialités industrielles celui des garçons (92 % en STI). Parmi les bacheliers professionnels, les filles restent globalement minoritaires (42%) (*graphique 02*). L'accroissement de la proportion de filles dans les terminales scientifiques et techniques (S, STI et STL) fait partie des objectifs de la LOLF.

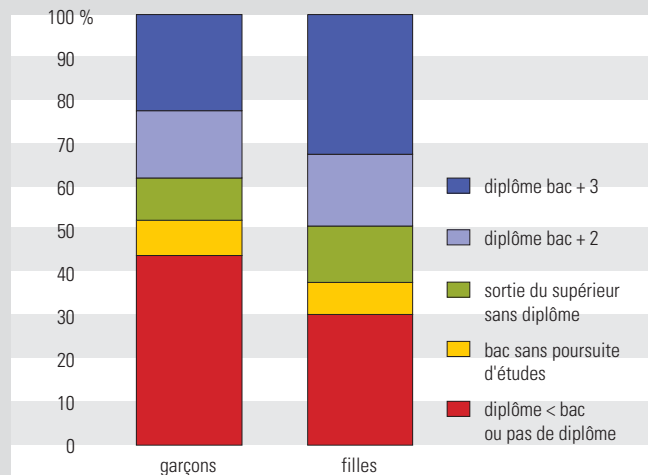
Les formations professionnelles menant au CAP et BEP font ressortir les mêmes oppositions. Globalement moins nombreuses que les garçons, les filles sont toujours surreprésentées dans les spécialités tertiaires (71 %) mais largement absentes dans le domaine de la production (13 %), malgré les quelques progrès, modestes, enregistrés depuis 5 ans (*tableau 03*).

Ces différences se confirment voire s'amplifient dans l'enseignement supérieur (*tableau 04*). Très majoritaires parmi les entrants en filières universitaires de lettres (les trois quarts), de droit et de la santé (les deux tiers), les filles éprouvent plus de réticences que les garçons à s'engager dans les filières les plus sélectives ou compétitives (CPGE, IUT). Par ailleurs, au sein de l'université, la prédominance féminine, nette à l'entrée (58 % des nouveaux étudiants), tend à se réduire progressivement au cours du cursus licence-mastère-doctorat.

Dans la plupart des pays de l'OCDE, les femmes devancent maintenant les hommes pour l'accès et l'obtention d'un diplôme dans l'enseignement supérieur. Ainsi, parmi les 25-34 ans, et à l'exception de l'Allemagne et du Royaume-Uni, la proportion de diplômées du supérieur dépasse celle des hommes, de 5 à 6 points aux États-Unis, en France, Japon ou Italie, et plus encore en Belgique ou Finlande.

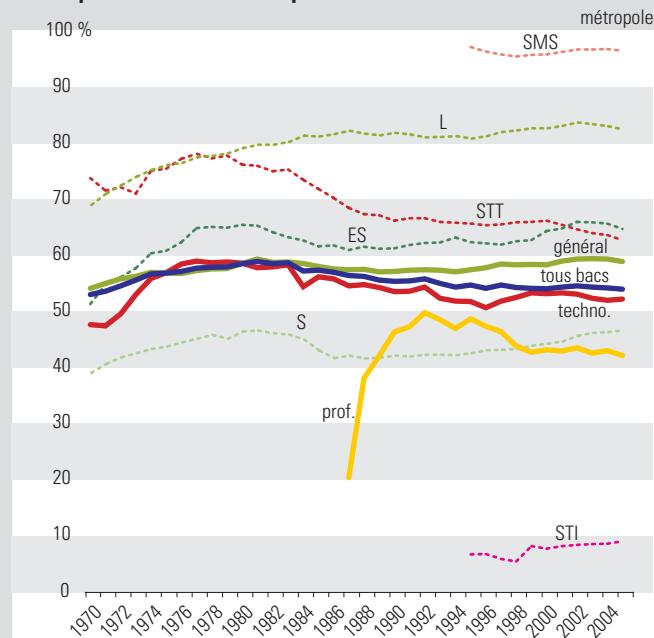
Sources : MEN-DEPP (notamment les données du panel d'élèves entrés en sixième en 1989). Pour les comparaisons internationales : OCDE-CERI.

01 Niveau de diplôme atteint par les garçons et les filles du panel 1989



Source : MEN-DEPP

02 Proportion de bacheliers par série de 1970 à 2005



Source : MEN-DEPP

03 Filles et garçons en année terminale de CAP ou BEP selon la spécialité de formation

Groupe de spécialités	2000		2005	
	Effectif	% filles	Effectif	% filles
Transformations	11 174	24,1	12 794	26,8
Génie civil, construction, bois	18 244	6,2	20 756	7,9
Matériaux souples	9 142	95,3	8 015	94,0
Mécanique, électricité, électronique	73 165	2,1	66 829	2,5
Production	113 061	12,6	109 496	13,2
Commerce, vente	24 275	65,6	32 093	59,5
Comptabilité, gestion	35 144	58,4	27 724	54,8
Secrétariat, bureautique	29 615	95,6	25 579	94,2
Sanitaire et social	18 764	96,2	21 665	94,3
Hôtellerie, tourisme	13 784	51,3	13 499	50,2
Coiffure, esthétique, services aux personnes	8 115	96,5	11 431	97,0
Services aux collectivités	6 136	78,4	5 293	75,7
Services	144 246	73,3	146 801	71,0
Ensemble des formations	257 307	46,7	256 297	46,3

Source : MEN-DEPP

04 Proportion de filles parmi les bacheliers entrant dans les principales filières de l'enseignement supérieur

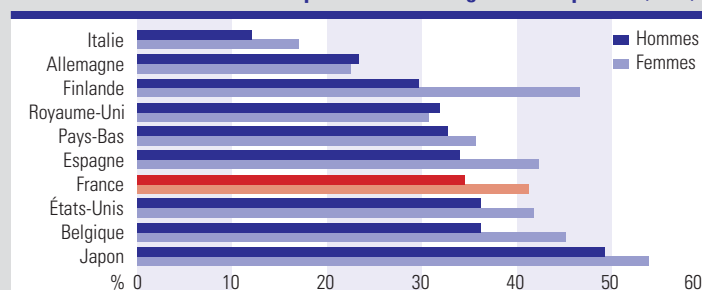
	2000	2005
Droit	68,8	67,5
Économie	54,8	51,9
Lettres	76,4	75,0
Sciences	39,0	40,1
Santé	66,3	64,4
IUT	39,3	37,4
Ensemble université (1)	57,6	57,8
CPGE (2)	43,3	44,1
STS (2)	50,5	48,8
Ensemble	54,7	54,3

(1) Champ SISE soit 81 universités et les 2 centres universitaires de formation et de recherche.

(2) Informations disponibles pour les CPGE et STS sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale, soit tous les élèves du public, et 86 % des élèves des STS privées et 99 % des élèves des CPGE privées en 2005.

Source : MEN-DEPP

Proportions d'hommes et de femmes de 25-34 ans diplômés de l'enseignement supérieur (2004)



Source : édition 2006 de « Regards sur l'éducation », OCDE

La situation et les progrès des pays européens dans la perspective d'une économie dynamique, basée sur les connaissances.

Au sommet de Lisbonne de 2000, les gouvernements européens ont retenu la perspective commune d'une économie dynamique, basée sur les connaissances. Dans cette voie, veille statistique et évaluation partagée doivent permettre de progresser et d'identifier les politiques efficaces. En 2003, cinq objectifs ont été définis sur des questions prioritaires d'éducation et de formation professionnelle : généralisation du second cycle de l'enseignement secondaire, réduction des sorties précoces, développement de la « formation » des adultes, amélioration des compétences de base en lecture et augmentation des flux de diplômés de sciences et de technologie.

Pour que les jeunes générations disposent d'un bagage scolaire à la hauteur d'une économie de la connaissance, la cible pour 2010 est d'atteindre 85 % de diplômés du second cycle de l'enseignement secondaire, sur l'ensemble de l'Union européenne. C'est le cas, en 2005, de 77 % des jeunes autour de 22 ans (83 % en France). Les progrès attendus sont donc de 8 points en cinq ans, après 1 point de mieux depuis 2000. Les capacités scientifiques sont cruciales. La cible d'une augmentation de 15 % des flux de diplômés de l'enseignement supérieur en sciences et technologie en dix ans a été atteinte en 2003.

Symétriquement, éviter l'échec scolaire et les sorties précoces sont des axes importants pour améliorer la cohésion de la société. Une baisse de 20 % de la proportion des lecteurs les plus faibles est espérée en 2010, soit 15,5 % de jeunes

de 15 ans aux niveaux les plus bas de performance des tests de l'enquête PISA de l'OCDE. Ceux-ci étaient aussi nombreux en 2003 qu'en 2000, selon l'estimation portant sur l'ensemble des participants de l'Union européenne. Par ailleurs, moins de 10 % des jeunes devraient être sortants précoces en 2010, pour 15 % en 2005 (13 % en France), et environ 18 % en 2000.

Les comparaisons internationales montrent que les différences de « niveau d'études » entre pays sont en général anciennes. Ainsi, dans tous les pays comptant moins de 10 % de jeunes sortants précoces, leurs parents, nés autour de 1950, avaient déjà massivement terminé avec succès un second cycle de l'enseignement secondaire (*graphique 01*). Ces pays ont depuis longtemps ouvert au plus grand nombre leur enseignement secondaire.

De plus, pour que l'ensemble de la population puisse enrichir et actualiser ses connaissances, l'objectif est de porter à 12,5 % d'ici 2010 la proportion d'adultes de 25 à 64 ans qui ont suivi des cours ou des formations au cours du dernier mois, pour 10,8 % en 2005 (7,6 % en France). Les pays scandinaves, la Grande-Bretagne et les Pays-Bas présentent les plus fortes proportions d'adultes, en particulier de faible niveau d'études, qui ont bénéficié de telles formations (*graphique 03*).

Les graphiques 01 et 03 sont basés sur les enquêtes européennes sur les forces de travail (telles que l'enquête Emploi française), exploitées par Eurostat. Le graphique 02 est basé sur l'enquête du programme international pour l'évaluation des élèves (PISA), exploitée par l'OCDE. Ces critères de référence ont été définis par les conclusions du conseil des 5 et 6 mai 2003. La référence sur les sorties précoces est la proportion de jeunes, âgés de 18 à 24 ans, ne poursuivant plus d'études et de niveau d'étude CITE 2 ou moins. La référence sur la généralisation de l'enseignement secondaire est la proportion, parmi l'ensemble des 20-24 ans, des jeunes de niveau CITE 3 et plus.

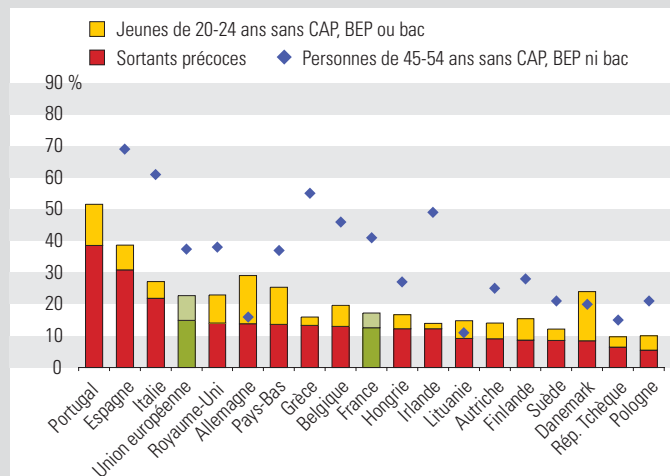
Le poste 3 de la classification internationale type de l'éducation (CITE) est le second cycle de l'enseignement secondaire (programme d'au moins deux ans selon les spécifications récentes).

S'agissant des « résultats » du système éducatif, seules entrent en ligne de compte les études terminées avec succès, c'est-à-dire sanctionnées par le diplôme convoité. Dans le graphique 01, l'âge élevé d'obtention des diplômes de second cycle (CITE 3) est la cause des différences entre le % de jeunes de 20-24 ans de niveau 2 et moins et le % de sortants précoces qui, à l'analyse, est le plus fiable. Les jeunes considérés ici comme « mauvais lecteurs » sont au mieux capables de mettre en relation un texte simple avec des connaissances de la vie courante.

La participation à un cours ou à une formation est envisagée à partir de questions, semblables dans les différents pays, sur les différentes formes d'enseignement institutionnalisés.

Source : Eurostat, OCDE.

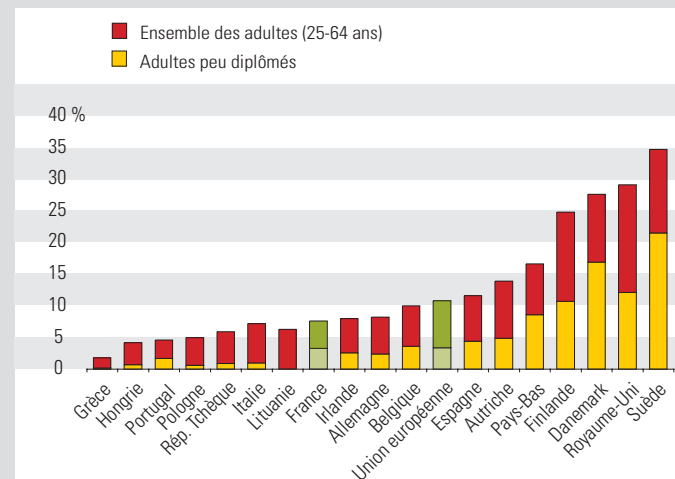
01 Sortants précoces et populations sans diplôme du second cycle du secondaire (2005)



Lecture : en France, 13 % de l'ensemble des jeunes de 18 à 24 ans ne poursuivent pas d'études et n'ont ni CAP, ni BEP, ni baccalauréat et sont « sortants précoces », en 2005. Poursuivant ou non des études, 17 % des jeunes âgés de 20 à 24 ans, n'ont, de même, ni CAP, ni BEP, ni baccalauréat (c'est le complément à 100 de 83 % de diplômés du second cycle du secondaire en France). Dans les générations de leurs parents (nées de 1947 à 1956), 4 personnes sur 10 sont dans ce cas.

Source : calculs Eurostat à partir des enquêtes européennes sur les forces de travail.

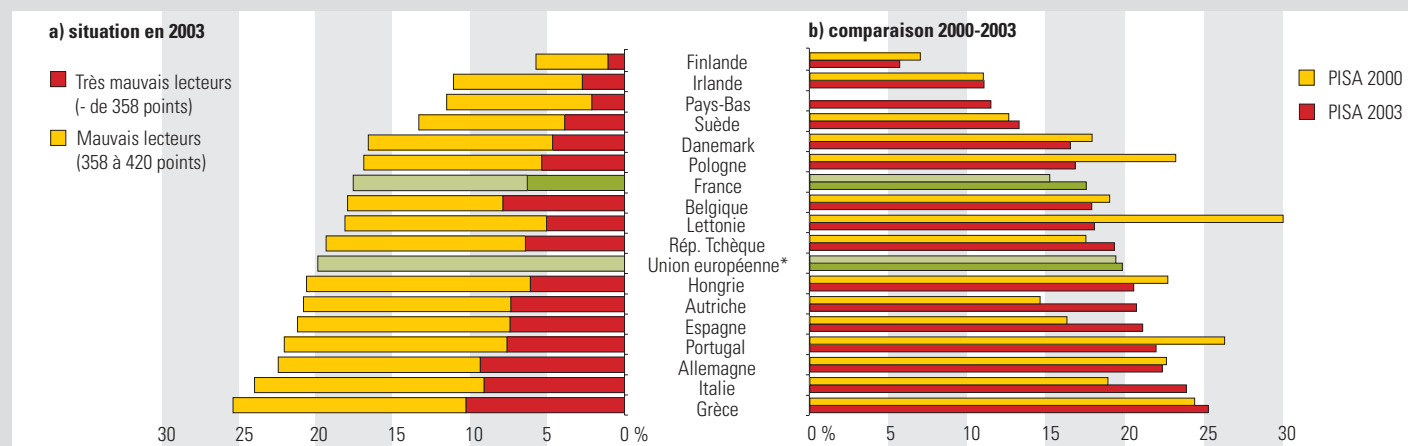
03 Adultes ayant poursuivi un enseignement ou une formation au cours du mois, selon leur niveau de diplôme (2003)



Lecture : en France, 7,6 % des personnes âgées de 25 à 64 ans ont en 2005 suivi des cours ou une formation au cours du dernier mois, tous niveaux d'études confondus, et 3,3 % des personnes peu diplômées (sans CAP, BEP ni baccalauréat).

Source : calculs Eurostat à partir des enquêtes européennes sur les forces de travail.

02 Proportions de jeunes de 15 ans présentant de faibles compétences en lecture (PISA)



* estimation de la commission européenne à partir des résultats de 16 pays

Lecture : selon les tests de littéracie de l'enquête de 2003, les enfants de 15 ans sont, en France, pour 6 % de très mauvais lecteurs (moins de 358 points) et pour 11 % de mauvais lecteurs (entre 358 et 420 points), soit un total de 17 % (moins de 420 points), contre 15 % en 2000.

Source : calculs OCDE à partir des données du programme international pour l'évaluation des élèves (PISA)

Après avoir culminé à 71 % en 1994, la proportion de jeunes accédant au niveau IV de formation s'est stabilisée aux alentours de 69 à 70 %. L'accès au niveau V de formation fluctue depuis les années 1990 entre 92 et 94 %, dont environ 9 % par la voie de l'apprentissage.

Avec une progression de plus de 4 points par an à la fin des années quatre-vingt, le taux d'accès au niveau du baccalauréat est passé de 34 % en 1980 à 71 % en 1994 (toutes voies de formation comprises). Les années suivantes, ce taux s'est d'abord légèrement tassé, puis s'est stabilisé aux alentours de 69 à 70 % (70,0 % à la rentrée 2005, métropole + DOM).

Pour les seuls établissements scolaires sous tutelle de l'Éducation nationale, le taux d'accès a culminé à 68 % en 1994, avant de perdre 5 points de 1994 à 1997, et de fluctuer ensuite entre 62 et 64 % (63,8 % en 2004). Jusqu'en 1998, le poids croissant des autres voies d'accès au niveau IV (agriculture et apprentissage) avait permis de compenser ce recul. Les taux d'accès se sont ensuite stabilisés, un peu au-dessous de 4 % pour la voie de l'apprentissage et à moins de 3 % pour les formations scolaires relevant du ministère de l'Agriculture.

La baisse constatée de 1994 à 1998 dans les établissements de l'Éducation nationale rend compte largement de l'arrêt du développement de la voie générale. Après avoir culminé à 41 % en 1994, le taux d'accès au niveau du baccalauréat général a chuté de 7 points, pour se stabiliser ensuite à environ 34 % jusqu'en 2003 ; lors des deux dernières entrées, il progresse légèrement (34,6 % en 2004 et 35,1 % en 2005). Parallèlement, la filière technologique, qui avait vu son importance augmenter jusqu'en 2000 pour approcher 22 %, s'est tassée de manière continue depuis

(19,9 % en 2005). Enfin, la progression des filières professionnelles, forte jusqu'en 1998, s'est ensuite atténuée. Elles accueillent aujourd'hui un peu plus de 14 % des jeunes (14,7 % en 2004, estimation provisoire de 15,0 % en 2005) contre seulement 5 % en 1990, notamment grâce au développement des préparations au baccalauréat et au brevet professionnels par la voie de l'apprentissage.

Les filles parviennent plus souvent que les garçons au niveau du baccalauréat. Leur avance est de 13 points en terminale générale, de moins de 3 points dans les filières technologiques. L'écart s'inverse en filières professionnelles, pour dépasser 4 points en faveur des garçons.

Dépassant 90 % à la fin des années 1980, le taux d'accès au niveau V de formation s'était ensuite maintenu autour de 92 %. Après une courte reprise en 1997 et 1998, sous l'effet de la réforme des collèges, il fluctue à présent autour de 93 % (93,4 % en 2004, estimation provisoire de 92,7 % en 2005, métropole + DOM).

Les niveaux de formation regroupent des formations jugées de niveau de qualification comparable. Un élève inscrit au moins une fois dans une telle formation est dit avoir atteint le niveau correspondant. Pour l'accès au niveau V, sont considérés les élèves inscrits en début d'année en seconde générale et technologique ou en dernière année de CAP ou de BEP. Pour l'accès au niveau IV, sont comptabilisés les élèves entrant en terminale générale, technologique (y compris les classes préparant au brevet de technicien) ou professionnelle, ainsi que les apprentis en dernière année de préparation au baccalauréat ou au brevet professionnels. Les taux d'accès annuels aux niveaux V et IV de formation rapportent les nombres d'élèves parvenant pour la première fois au niveau correspondant, répartis par année de naissance, à l'effectif des générations auxquelles ils appartiennent. L'indicateur présenté ici, dit taux annuel ou transversal, est la somme de ces taux élémentaires par âge pour la même rentrée scolaire. Il est donc différent de la part d'une génération accédant au niveau considéré, qui est la somme pour toutes les rentrées scolaires des mêmes taux élémentaires, pour cette génération. Le taux d'accès au niveau du baccalauréat ne doit pas être confondu avec le taux d'obtention du diplôme, ou proportion de bacheliers, qui est présentée dans l'indicateur 24.

Source : MEN-DEPP.
Champ : métropole, métropole + DOM.

01 Taux d'accès au niveau V de formation

(toutes formations initiales comprises)

	Métropole			Métropole + DOM		
	1980-81	1990-91	2000-01	2003-04	2004-05	2005-06
Seconde générale et technologique	39,5	56,0	56,5	56,8	56,6	56,8
CAP-BEP	40,9	36,5	36,6	36,9	36,8	35,9*
Ensemble	80,4	92,5	93,1	93,7	93,4	92,7*
MEN	67,0	80,4	80,7	80,8	80,5	80,5
Agriculture	3,4	3,1	3,4	3,9	3,9	3,9
Apprentissage	10,0	9,0	9,1	9,0	9,0	8,2*

* Chiffres basés sur une estimation concernant la formation par apprentissage

Source : MEN-DEPP

02 Taux d'accès au niveau IV de formation

(toutes formations initiales comprises)

	Métropole			Métropole + DOM		
	1980-81	1990-91	2000-01	2003-04	2004-05	2005-06
Bac général	22,1	33,4	34,2	33,9	34,6	35,1
Bac technologique	11,9	17,6	21,7	20,7	20,4	19,9
Bac professionnel	0,0	5,0	14,0	14,5	14,7	15,0*
Ensemble	34,0	56,0	69,9	69,1	69,7	70,0*
MEN	33,0	54,0	63,4	62,9	63,5	63,8
Agriculture	1,0	1,4	2,8	2,5	2,5	2,5
Apprentissage	0,0	0,6	3,7	3,7	3,7	3,7*

* Chiffres basés sur une estimation concernant la formation par apprentissage

03 Taux d'accès au niveau IV, selon la filière et le sexe

(rentrée scolaire 2005)

	Filles	Garçons	Ensemble
Général	41,8 %	28,7 %	35,1 %
Technologique	21,3 %	18,6 %	19,9 %
Professionnel*	12,7 %	17,1 %	15,0 %
Ensemble*	75,9 %	64,5 %	70,0 %

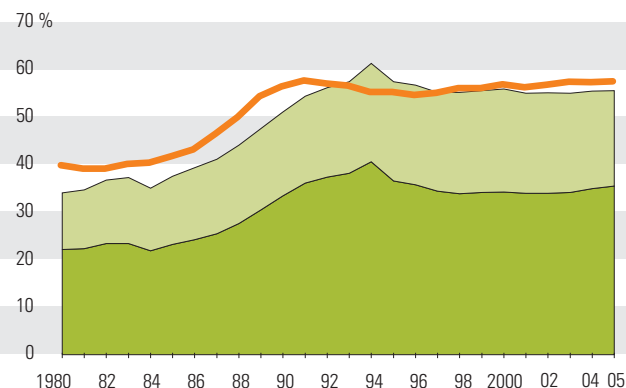
* Chiffres basés sur une estimation concernant la formation par apprentissage

Source : MEN-DEPP

04 Évolution du taux d'accès aux niveaux V et IV de formation

Filières générale et technologique (1980-2005)

- Accès au niveau IV : baccalauréat technologique
- Accès au niveau IV : baccalauréat général
- Accès au niveau V : seconde générale et technologique

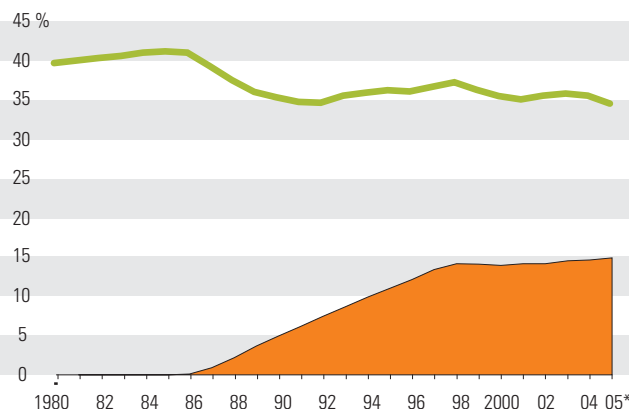


Source : MEN-DEPP

05 Évolution du taux d'accès aux niveaux V et IV de formation

Filière professionnelle (1980-2005)

- Accès au niveau V : diplômes professionnels
- Accès au niveau IV : baccalauréat professionnel



* Chiffres basés sur une estimation concernant la formation par apprentissage

Source : MEN-DEPP

En 2005, les élèves de troisième se déclarent plus opposés aux discriminations mais moins respectueux de la loi et de la règle que les élèves de CM2. Ce constat vaut également pour les élèves de 2005 par rapport à ceux de 1995, que ce soit en fin d'école ou en fin de collège.

En 2005, les élèves de fin de collège se déclarent plus attachés aux libertés publiques que ceux de fin d'école, qui semblent moins familiers de ces notions (droit de grève, droit de vote, liberté d'expression).

Les écoliers se montrent en revanche beaucoup plus respectueux de la loi et de la règle. Pour eux, toute transgression est jugée « grave » : du « téléchargement illégal sur Internet » considéré comme très grave par 32,3 % des écoliers et 10,2 % des collégiens, au fait de « conduire sans avoir le permis » condamné par 90,6 % des CM2 et 75 % des troisièmes.

Ceci se retrouve dans le domaine de la vie scolaire où les collégiens disent tolérer plus facilement les entorses à la règle. Ainsi, 46,3 % des élèves de fin de collège estiment inacceptable de « mentir pour éviter une punition » contre 79,8 % des élèves de fin d'école.

Une très large majorité des élèves jugent toute forme de discrimination inacceptable, de manière encore plus nette en fin de collège.

Les filles se déclarent plus respectueuses de la loi et de la règle, qu'elle soit scolaire ou non, et se montrent également plus tolérantes que les garçons, notamment au collège où elles rejettent davantage les discriminations sexuelles. Quant aux garçons, ils affirment accorder plus d'importance aux libertés publiques.

La comparaison des réponses des élèves de fin de CM2 en 2005 à celles des élèves de début de sixième en 1994 (élèves non redoublants, sur lesquels le collège n'avait pu encore exercer d'influence) montre que les écoliers de 2005 se déclarent un peu moins sensibles aux libertés

publiques et s'autorisent un peu plus de liberté au regard de la loi et de la règle, notamment dans le domaine de la vie scolaire. Ils sont beaucoup moins nombreux à trouver inacceptable le fait de « mentir pour éviter une punition » ou de « copier sur le voisin lors d'un contrôle difficile ». Ils se déclarent néanmoins plus tolérants que 10 ans auparavant mais mettent plus en doute la bonne volonté des chômeurs à trouver un emploi : seulement 59,7 % des élèves de 2005 jugent inacceptable de dire que la plupart des chômeurs ne veulent pas travailler contre 71,2 % en 1994.

En fin de troisième, les constats établis à 10 ans d'intervalle sont très proches. Les élèves se disent toujours autant attachés aux libertés publiques, très tolérants, et rejettent encore plus nettement en 2005 toutes les formes de discrimination. Comme à l'école, ils se déclarent plus critiques à l'égard des chômeurs. En ce qui concerne leur rapport à la loi et à la règle, les collégiens de 2005 semblent mieux cerner le rôle et l'utilité du règlement intérieur mais prennent plus de distance par rapport à la loi. Ils sont notamment beaucoup plus nombreux à affirmer qu'« il faut obéir aux lois seulement si on est d'accord avec elles » : seulement 43,3 % des troisièmes de 2005 ne se déclarent pas du tout d'accord avec cette proposition, contre 51,9 % en 1995.

Les compétences sociales et civiques ont été retenues comme une des composantes du « socle commun » : une note de vie scolaire est instituée au collège et sera prise en compte dès la session 2007 du diplôme national du brevet.

Les résultats présentés ici sont fondés, non pas sur des observations, mais sur des déclarations d'élèves. Malgré les précautions prises (anonymat et confidentialité), les réponses aux items relatifs à des attitudes ou à des opinions peuvent être entachées de « désirabilité » ou d'une volonté de provocation. Cependant, le même type de questions a été soumis à d'autres populations d'élèves, et la similitude des réponses laisse bien augurer de la robustesse des résultats. Les items ont été répartis en divers domaines en fin d'école et en fin de collège. Pour chacun d'eux, un indicateur synthétique d'adhésion a été conçu. Pour les calculer, une échelle de cotation a été élaborée en prenant en compte le fait que, selon les items, trois ou quatre modalités de réponses étaient proposées. L'échelle de cotation retenue est la suivante : 1 point pour la réponse socialement acceptable, 0 point pour celle qui ne l'est pas. 0,5 point ou 1/3 et 2/3 de point sont accordés aux modalités intermédiaires selon le nombre de modalités proposées pour la question. Les indicateurs sont exprimés sur 100 mais le format des items et le mode de cotation utilisés ne permettent pas de les assimiler à des pourcentages de réussite. Il s'agit plutôt d'une position sur une échelle. Les comparaisons CM2/3^e et 1994-1995-2005 portent sur les mêmes items. 15 346 écoliers et 14 918 collégiens provenant respectivement de 500 écoles et de 50 collèges ont été concernés par cette évaluation.

Source : MEN-DEPP.

Champ : établissements publics et privés sous contrat de France métropolitaine.

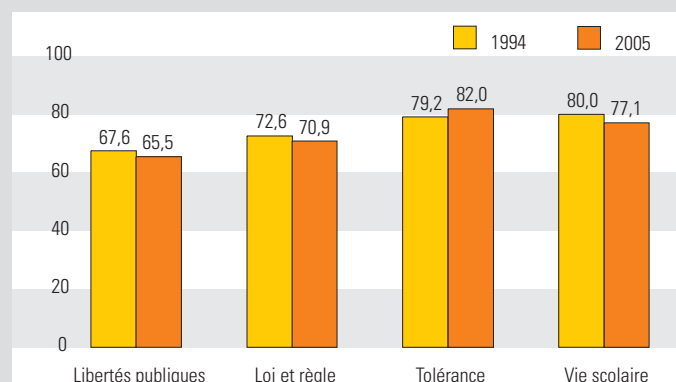
01 Comparaison des indicateurs d'adhésion en fin d'école et en fin de collège en 2005

Indicateurs d'adhésion fin école – fin collège 2005	Nombre d'items	Moyenne école	Moyenne collège	Différence de moyennes 3 ^e /CM2	Écart-type école	Écart-type collège
Libertés publiques	3	63,1	80,0	16,9	22,7	17,6
Loi et règle	23	76,7	65,2	-11,5	10,7	14,8
Tolérance	15	82,6	85,9	3,3	12,6	11,8
Vie scolaire	7	77,0	59,5	-17,5	16,2	16,7

Lecture : les élèves de fin de troisième de 2005 obtiennent en moyenne un indicateur d'adhésion dans le domaine **Loi et règle** inférieur de 11,5 points à celui des élèves de fin de CM2.

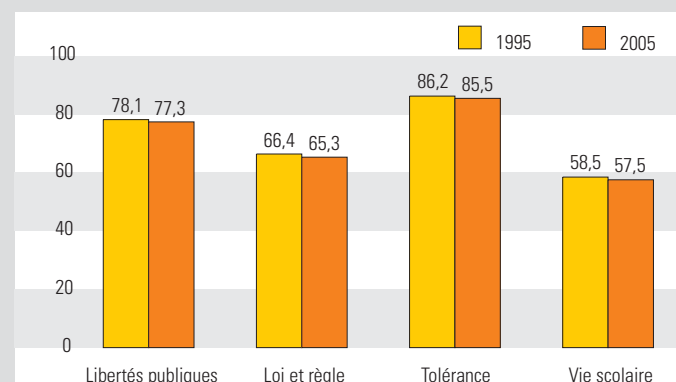
Source : MEN-DEPP

02 Comparaison des indicateurs d'adhésion en fin d'école entre 1994 et 2005



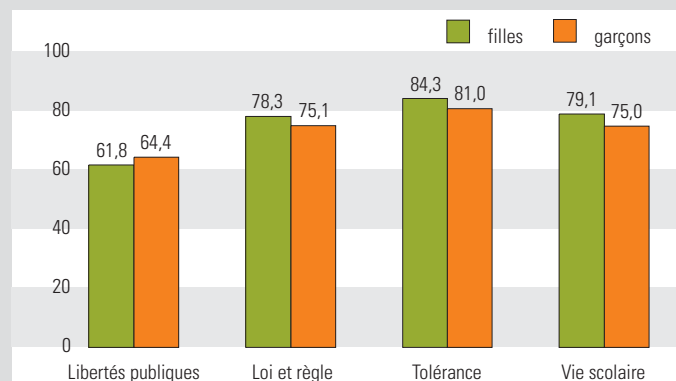
Source : MEN-DEPP

03 Comparaison des indicateurs d'adhésion en fin de collège entre 1995 et 2005



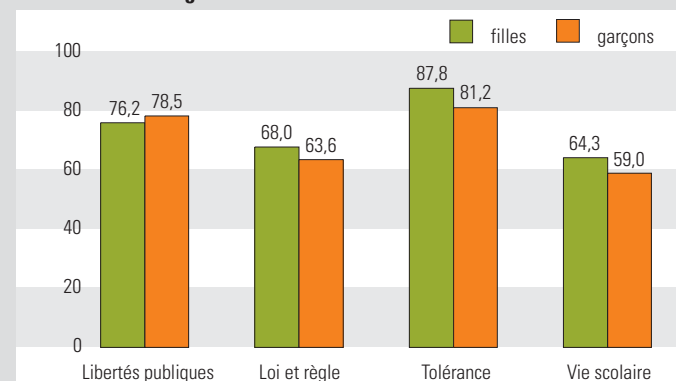
Source : MEN-DEPP

04 Comparaison des indicateurs filles/garçons en fin d'école 2005



Source : MEN-DEPP

05 Comparaison des indicateurs filles/garçons en fin de collège 2005



Source : MEN-DEPP

Lecture : L'ensemble de ces indicateurs, dont le mode de calcul est précisé ci-contre, doivent être lus comme une position sur une échelle de 0 à 100 : plus la valeur est proche de 100, plus les réponses des élèves aux items correspondants reflètent les attitudes les plus socialement acceptables.

Cinq ans environ après la fin de leur formation initiale, 78 % des bacheliers ont un emploi, 75 % des titulaires de CAP et BEP et seulement 47 % des jeunes sans aucun diplôme.

Les sortants se sont présentés sur un marché du travail peu favorable début 2005. Au cours de l'année 2004, l'industrie a perdu, en effet, pour la troisième année consécutive, plus 2 % de ses emplois salariés du secteur privé. Les réductions ont été particulièrement importantes dans les secteurs des biens de consommation et des biens intermédiaires.

La fluidité de l'insertion professionnelle dépend beaucoup de la vitalité du marché du travail, en France, comme dans les régions méditerranéennes de l'Europe. L'évolution de l'emploi de l'industrie a retenti sur les taux d'emploi des jeunes formés pour ses métiers, en fortes baisses début 2003 et 2004 et stabilisés, cependant, début 2005 (*graphique 01*).

L'emploi salarié a continué de progresser dans les entreprises privées de services, à un rythme cependant modéré. Dans ce secteur, la concurrence des diplômés de l'enseignement supérieur rend difficile le positionnement des CAP et BEP, voire des bacheliers professionnels et leur taux d'emploi semble s'être dégradé dernièrement.

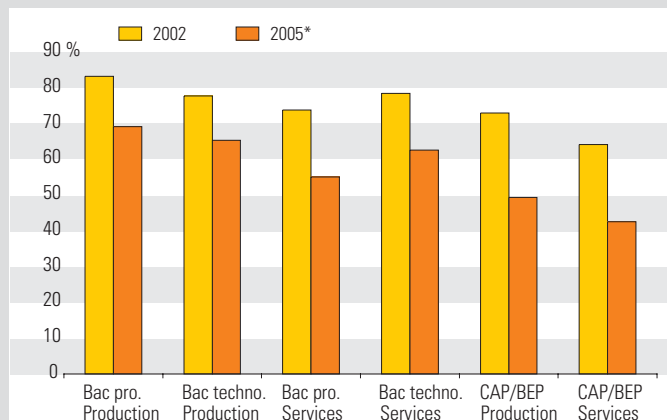
Les difficultés des débuts tendent ensuite à s'estomper. Ainsi 75 % des diplômés des CAP et BEP et 80 % des bacheliers technologiques et professionnels appartenant aux cohortes, plus anciennes, qui ont arrêté leur formation initiale depuis environ cinq ans, ont un emploi en 2005 (*graphique 03*). À cette même échéance de la fin des études, les bacheliers professionnels

bénéficient des conditions les plus favorables de l'enseignement secondaire, à l'aulne de la proportion totale d'emplois occupés. Toujours à cette même échéance, un bachelier sur quatre exerce une profession intermédiaire ou est indépendant et un sur trois occupe un poste qualifié d'employé ou d'ouvrier. Les diplômés des CAP et BEP ont davantage d'emplois qualifiés que les moins diplômés, sont moins au chômage, et, surtout, ont à peu près tous une expérience de l'emploi (voir indicateur 11). Les anciens apprentis occupent davantage de postes qualifiés d'ouvriers que les jeunes qui ont préparé le même diplôme en lycée.

Le graphique 01 porte sur l'insertion dans la vie active des sortants de lycée (IVA) ; les lycéens sont enquêtés en février, environ 7 mois après la fin de leurs études. Le tableau 03 et le graphique 02 reposent sur les enquêtes Emploi de l'INSEE de 2005, et portent sur les jeunes qui ont fini leurs études initiales depuis 3 à 7 ans (de 1998 à 2002) – le tableau 03 fournit aussi des éléments sur l'ensemble des emplois occupés –. Les effectifs de l'emploi salarié sont estimés par la DARES, l'INSEE et l'UNEDIC sur l'ensemble des entreprises privées en dehors de l'agriculture, de l'administration, de l'éducation, de la santé et de l'action sociale. Les résultats sont actualisés régulièrement par la DARES, du ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement, dans la collection « Premières informations et Premières synthèses », disponible sur son site internet. Les indicateurs fournis par l'enquête sur les sortants de lycée sont des proportions de jeunes occupant un emploi, que cet emploi soit aidé ou non. Le diplôme obtenu par les lycéens est pris en compte. Les professions intermédiaires recouvrent les techniciens, contremaîtres, représentants de commerce et fonctionnaires de catégorie B. Les ouvriers non qualifiés sont, conventionnellement, les ouvriers spécialisés, les manœuvres, et les ouvriers agricoles. Les employés non-qualifiés sont les employés de commerce, de service directs aux particuliers, les agents de service de la fonction publique et ambulanciers et les agents de sécurité.

Source : MEN-DEPP
et enquêtes Emploi de l'INSEE.
Champ : métropole.

01 Taux d'emploi, début février, des sortants de lycée, en fonction du diplôme qu'ils possèdent



* L'enquête de février 2005 a été effectuée sur un sous-ensemble de spécialités de formation, semblable à celui considéré, ici, en février 2002.
Lecture : dans les spécialités enquêtées en février 2005, 69 % des sortants de 2004 diplômés d'un baccalauréat professionnel orienté vers la production occupent alors un emploi (« aidé » ou non), contre 43 % des sortants diplômés des CAP/BEP de services.

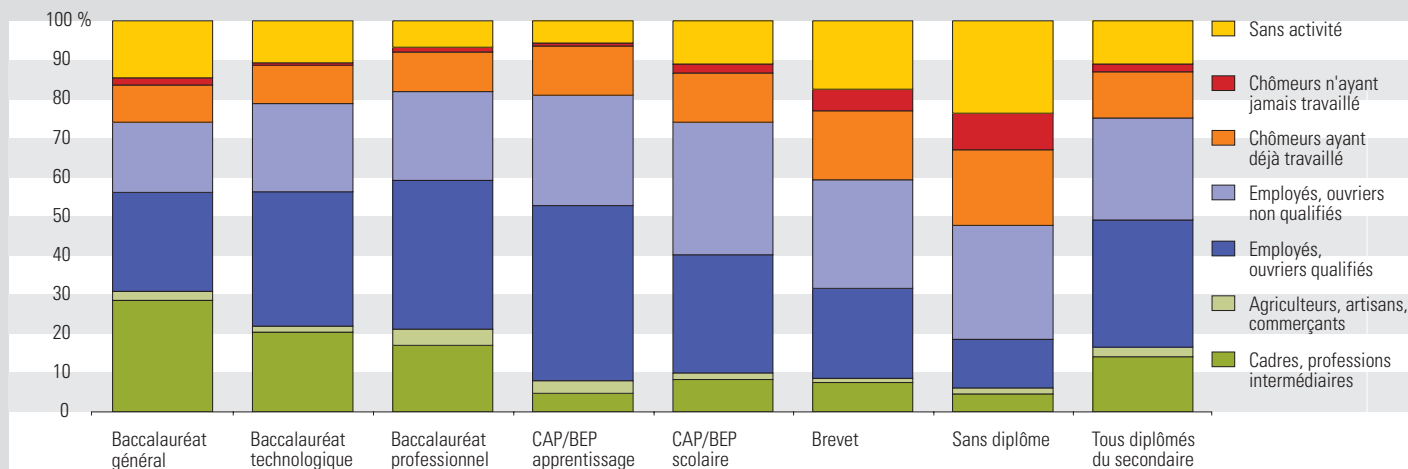
Sources : enquêtes IVA de février 2002 et 2005, MEN-DEPP.

03 Proportions de professions supérieures et intermédiaires parmi les emplois (année 2005)

Diplôme	Environ 5 ans après la fin des études	Ensemble population occupant un emploi
Diplômés du supérieur	74	78
Baccalauréat général	38	48
Baccalauréat technologique	26	41
Baccalauréat professionnel	21	26
CAP/BEP scolaires	11	22
CAP/BEP apprentis	6	15
Total bacheliers et titulaires des CAP/BEP	19	27
Brevet	13	28
Aucun diplôme	9	29
Tous (y compris diplômés supérieurs)	45	38

Source : calculs DEPP à partir des enquêtes Emploi 2005 de l'INSEE (moyenne annuelle)

02 Situation professionnelle des jeunes sortis de formation initiale depuis environ 5 ans, en fonction de leur diplôme (année 2005)



Lecture : sur l'ensemble de l'année 2005, cinq ans environ après la fin de leur formation initiale, 75 % des diplômés des brevets, CAP, BEP et baccalauréats ont un emploi, pour 48 % des jeunes n'ayant aucun diplôme.

Source : calculs DEPP à partir des enquêtes Emploi de l'INSEE

La réussite au cours des premières années d'études supérieures varie selon l'origine scolaire et le cursus choisi par les différentes catégories de bacheliers.

Les bacheliers généraux manifestent une réussite bien supérieure à celle des bacheliers technologiques, et surtout professionnels.

Les bacheliers généraux se distinguent des autres par une poursuite plus fréquente d'études dans l'enseignement supérieur, mais surtout par une plus grande réussite. Le suivi des bacheliers du « panel 1989 » montre ainsi que près de 87 % des bacheliers généraux obtiennent un diplôme de l'enseignement supérieur, contre seulement 60 % des bacheliers technologiques et 10 % des bacheliers professionnels. Ce sont les bacheliers scientifiques qui manifestent le plus haut degré de réussite, puisque seulement 6 % d'entre eux n'obtiennent aucun diplôme du supérieur.

L'échec est en revanche prédominant pour les bacheliers professionnels : parmi la minorité de ceux qui s'engagent dans l'enseignement supérieur, les deux tiers ne parviendront pas à y obtenir un diplôme (20,7 % des bacheliers parmi les 31,1 % qui s'inscrivent dans l'enseignement supérieur). Ce taux d'échec est de 11 % pour les bacheliers généraux qui ont poursuivi des études supérieures et de un tiers pour les bacheliers technologiques (*tableau 01*).

Au total, sur 100 bacheliers du panel 1989, 14 n'ont pas entrepris d'études supérieures, 17 l'ont fait mais sans succès, 69 obtenant en revanche un diplôme.

Les parcours dans les filières universitaires générales sont révélateurs de ces différences de réussite. L'accès en troisième année (licence) dépend d'abord de la discipline et, plus encore, de la série du baccalauréat (voir l'édition 2005, indicateur 27). On peut remarquer que cet accès

n'est pas limité aux étudiants directement issus des filières universitaires générales, qui ne constituent en 2005 que 60 % des nouveaux inscrits en licence. Plus de 30 % des étudiants viennent d'autres formations : 10,2 % d'IUT et 8,4 % de STS, 3,2 % d'établissements étrangers d'enseignement. Les étudiants qui reprennent leurs études après les avoir interrompues représentent 8,3 % des inscrits (*graphique 02*).

Parmi l'ensemble des étudiants parvenus au niveau de la licence, les chances d'obtenir le diplôme sont inégales. Les deux tiers de ceux qui s'étaient inscrits pour la première fois en licence en 2001 l'obtiennent dès la première année, et 78 % après un délai de trois ans : la réussite des bacheliers généraux dépasse nettement celle des bacheliers professionnels, et plus encore celle des non-bacheliers (*tableau 03*).

On peut examiner de la même façon la réussite des étudiants inscrits pour la première fois en IUT à la rentrée 2001. Les deux tiers obtiennent leur DUT en deux ans, la proportion atteignant 76 % à l'issue d'une année d'études supplémentaire (comme à l'université, très peu d'étudiants obtiennent le diplôme après une réorientation). Entre bacheliers généraux (notamment de la série ES), technologiques et professionnels, les différences de réussite apparaissent encore plus marquées qu'en licence (*tableau 04*).

L'ouverture en mai 2006 du « portail étudiant » a pour objectif d'aider à l'orientation et à la réussite dans les différentes filières de l'enseignement supérieur.

La probabilité de réussite en licence est un indicateur longitudinal : une cohorte d'étudiants entrant pour la première fois en licence à la rentrée 2001 est suivie pendant trois années consécutives. La réussite est appréhendée par des calculs de probabilité d'obtention de la licence sur la cohorte en un an, deux ans et trois ans. Les réorientations, en termes de discipline ou d'établissement, sont prises en compte. La probabilité de réussite au DUT est également un indicateur longitudinal. Une cohorte d'étudiants inscrits pour la première fois en première année de DUT est suivie durant trois années consécutives. La réussite est appréhendée par des calculs de probabilité d'obtention du DUT sur la cohorte en deux et trois ans et les changements d'orientations, qu'ils concernent la spécialité ou l'établissement, sont également pris en compte. La provenance des inscrits en licence, professionnelle ou non, désigne la formation suivie l'année précédente ou, si l'étudiant n'était pas inscrit à l'université, celle qu'il a déclarée avoir suivie l'année d'avant.

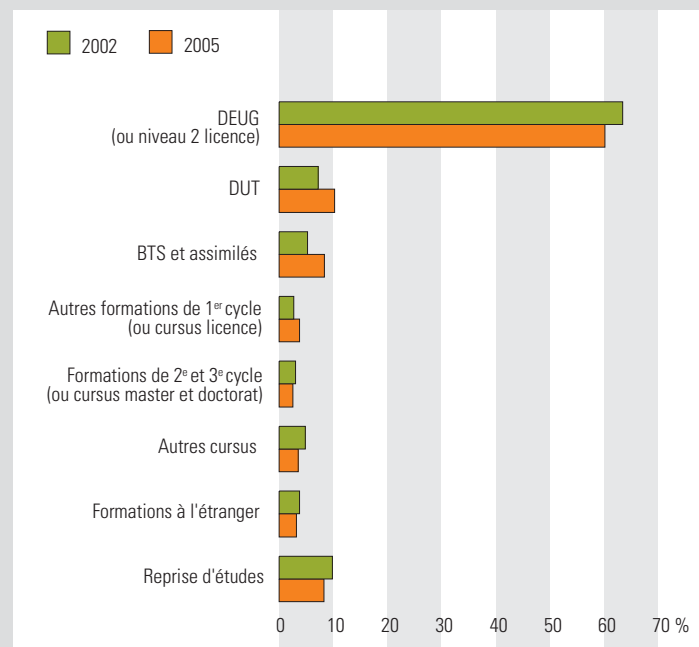
01 Bilan du parcours des bacheliers du panel 89 selon les principales séries de baccalauréats

	Accès au supérieur*	Obtention d'un diplôme de l'enseignement supérieur			Études supérieures non diplômées
		Ensemble	dont bac + 2	dont bac + 3 ou +	
ES	97,5	84,1	23,3	60,8	13,4
L	96,2	78,3	18,3	60,0	17,9
S	98,5	92,5	19,9	72,5	6,1
Bacheliers généraux	97,7	86,8	20,4	66,5	10,8
STT	89,0	55,9	44,6	11,3	33,1
STI	94,3	74,8	62,0	12,8	19,5
Autres technologiques	81,9	52,6	23,6	29,0	29,3
Bacheliers technologiques	89,1	60,2	45,3	14,9	28,9
Bacheliers professionnels	31,1	10,4	9,5	0,9	20,7
Ensemble des bacheliers	86,2	69,1	25,6	43,5	17,1

*À la rentrée suivant l'obtention de leur baccalauréat ou à la rentrée suivante.
Lecture : 97,5 % des bacheliers ES poursuivent leurs études dans l'enseignement supérieur, et 84,1 % y obtiendront un diplôme.

Source : panel 1989 MEN-DEPP

02 Origine des étudiants entrant en troisième année de licence à l'université



Source : MEN-DEPP

03 Probabilité de réussite en licence d'une cohorte d'étudiants selon l'origine scolaire

France entière, en %

Filières de baccalauréat	Probabilité de réussite en ...					
	1 an	... 2 ans		... 3 ans		Ensemble
		Sans réorientation	Réorientation	Sans réorientation	Réorientation	
Littéraire	69,8	8,4	1,0	1,2	0,7	81,1
Économique	74,9	7,8	0,7	1,1	0,4	84,8
Scientifique	70,4	10,0	0,9	1,3	0,5	83,2
Bacheliers généraux	71,5	8,8	0,9	1,2	0,5	82,9
Techno STT	54,5	11,8	0,7	1,9	0,6	69,5
Autres technologiques	55,2	13,3	0,7	1,7	0,4	71,3
Bacheliers technologiques	54,8	12,4	0,7	1,8	0,5	70,3
Bacheliers professionnels	49,2	13,5	0,4	1,7	0,4	65,1
Ensemble des bacheliers	69,8	9,2	0,9	1,3	0,5	81,7
Dispensés	32,1	10,2	0,6	3,0	0,7	46,5
Ensemble des étudiants	66,1	9,3	0,8	1,4	0,5	78,2

Lecture : 69,8 % des titulaires d'un baccalauréat littéraire inscrits pour la première fois en licence en 2001 obtiennent leur diplôme en un an ; 8,4 % l'obtiennent à l'issue d'une année supplémentaire, sans réorientation, et 1,0 % après réorientation.

Après deux années supplémentaires, les taux sont respectivement de 1,2 % et 0,7 %. Cumulées sur trois ans, leurs chances de succès sont de 81,1 %.

Source : MEN-DEPP

04 Probabilité de réussite en IUT d'une cohorte d'étudiants selon l'origine scolaire

métropole + DOM, en %

Filières de baccalauréat	Probabilité de réussite en...				
	... 2 ans		... 3 ans		Ensemble
	Sans réorientation	Réorientation	Sans réorientation	Réorientation	
Littéraire	71,3	0,5	4,7	0,5	77,1
Économique	75,9	0,7	4,8	1,3	82,7
Scientifique	71,2	0,7	8,0	1,9	81,7
Bacheliers généraux	72,7	0,7	6,8	1,6	81,7
Technologique STT	59,5	0,5	7,7	1,1	68,8
Autres technologiques	48,9	0,4	13,4	1,8	64,4
Bacheliers technologiques	54,3	0,5	10,5	1,4	66,7
Bacheliers professionnels	38,3	0,1	9,3	0,1	47,8
Ensemble des bacheliers	67,0	0,6	7,9	1,5	77,0
Dispensés	35,0	0,8	11,5	1,0	48,3
Ensemble des étudiants	66,0	0,6	8,0	1,5	76,1

Lecture : 71,3 % des titulaires d'un baccalauréat littéraire inscrits pour la première fois en IUT en 2001 obtiennent le DUT en deux ans, sans réorientation, et 0,5 % après réorientation. À l'issue d'une année supplémentaire, les taux sont respectivement de 4,7 % et 0,5 %. Cumulées sur trois ans, leurs chances de réussite sont de 77,0 %.

Source : MEN-DEPP

En 2004, augmentation du nombre de DEA, DESS et doctorats délivrés.

Le succès du DESS se poursuit.

À la suite de la réforme du « L-M-D », les premiers diplômes de master (environ 5 000) ont été délivrés en 2004.

En 2004, près de 28 900 étudiants ont obtenu un diplôme d'études approfondies (DEA) ou un master recherche. De 1986 à 1995, le nombre de DEA délivrés avait crû, passant de 15 400 à 27 000. Après cette période de succès du DEA, le nombre de diplômés a baissé de 10 % entre 1996 à 2000. Il augmente à nouveau en 2001 puis en 2002 (+ 8,4 %). La hausse annuelle, qui faiblit en 2003 avec seulement 1,1 % d'augmentation, reprend en 2004 : + 7,3 %.

Par ailleurs, le nombre d'étudiants titulaires d'un diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) ou d'un master professionnel croît de façon continue et très forte depuis une vingtaine d'années : + 9,9 % par an en moyenne depuis 1982. Après avoir atteint 16,5 % en 2001 et 13,3 % en 2002, la hausse annuelle du nombre de DESS délivrés tend cependant, comme pour les DEA, à faiblir ensuite : + 9,1 % en 2003 et + 5,5 % en 2004, où l'on compte près de 49 500 diplômés contre moins de 7 000 en 1982. La hausse concerne particulièrement les sciences, les lettres et les sciences humaines.

Depuis 1997, les universités et les établissements assimilés délivrent davantage de DESS que de DEA. Comme les autres formations à caractère professionnalisant, telles que les licences professionnelles et les DUT, le DESS attire de plus en plus d'étudiants.

Alors que les DESS et les DEA se font de plus en plus après une école d'ingénieur ou de commerce,

30,1 % des maîtrises se poursuivent en DEA et 47,5 % en DESS sur l'ensemble des disciplines en 2004.

Le changement de mode de collecte intervenu en 2001 peut expliquer cette année-là la baisse du nombre de doctorats soutenus, qui se poursuit pourtant en 2002 et 2003, mais de manière moins prononcée. En 2004, le nombre de thèses soutenues augmente de 10,5 % et le taux de rendement en doctorat, mesuré par le ratio doctorats/DEA, qui était stable en 2002 et 2003 (respectivement 30,8 % et 30,6 %), augmente de 1,4 point. En lettres et sciences humaines, la proportion de DEA se prolongeant, quatre ans après, par un doctorat s'établit à 23,1 %, alors que 47,1 % des DEA scientifiques sont suivis, trois ans après, de l'obtention d'un doctorat.

À la session 2004, 26 800 diplômes d'ingénieurs ont été délivrés contre 23 700 en 1999, soit une hausse de 13,4 % en cinq ans. La progression, soutenue jusqu'en 2001, est depuis bien plus faible (+ 1,4 % en 2004). En 2004, 12 000 diplômes d'écoles de commerce visés par le ministre chargé de l'enseignement supérieur ont été délivrés. Leur nombre, en hausse de 1,2 % par rapport à 2003, a doublé depuis 1990.

Ratio DEA/maîtrises : les DEA délivrés l'année « n » sont rapportés aux maîtrises (hors maîtrises professionnalisantes sauf MSG et hors discipline AES) délivrées l'année « n-1 ».

Ratio DESS/maîtrises : les DEA délivrés l'année « n » sont rapportés à toutes les maîtrises délivrées l'année « n-1 ».

Ces indicateurs sont calculés pour les principales disciplines générales. Ces indicateurs sont incomplets, puisque l'accès en DEA ou DESS ne se fait pas directement et exclusivement à partir de la maîtrise.

Ratio Doctorat/DEA : les doctorats de tous régimes (y compris diplômes de docteur ingénieur) délivrés l'année « n » sont rapportés aux DEA délivrés l'année « n-3 » pour les doctorats scientifiques, l'année « n-4 » pour les autres disciplines.

Diplômes d'ingénieurs. Ensemble des diplômés des établissements publics et privés, relevant de tous les ministères, habilités à délivrer un diplôme d'ingénieur reconnu par la Commission des titres d'ingénieurs (CTI). Ne sont pas comptabilisés les diplômes décernés au titre de la formation continue, à l'exception des Centres d'études supérieures industrielles (CESI) et de l'Institut national de promotion supérieure agricole (INPSA).

Les diplômes obtenus par les élèves du Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) ne sont pas comptabilisés.

Diplômes des écoles de commerce. Ensemble des diplômes visés par le ministre chargé de l'enseignement supérieur. Ne sont pas comptabilisés les diplômes d'écoles non visés (mastères, MBA, etc.). Ces diplômes présentent différents niveaux de sortie : bac + 5 principalement, bac + 4 et bac + 3.

Source : MEN-DEPP.
Champ : métropole (universités) et métropole + DOM (écoles d'ingénieurs et de commerce).

01 Ratios DESS/maîtrises, DEA/maîtrises et doctorats/DEA*

DESS/maîtrises	1990	1995	2000	2003	2004
Disciplines générales dont	27,2	28,1	33,9	46,0	47,5
Droit	29,6	31,8	35,2	47,3	46,4
Sciences économiques	53,7	47,3	55,8	70,0	72,6
Lettres et sciences humaines	17,5	21,1	25,5	32,6	33,8
Sciences	18,7	20,2	28,6	42,7	44

DEA/maîtrises	1990	1995	2000	2003	2004
Disciplines générales dont	41,0	37,5	26,9	30,5	30,1
Droit	29,0	29,9	26,6	25,3	25,5
Sciences économiques	25,2	23,7	17,1	18,3	19,5
Lettres et sciences humaines	31,9	28,6	21,1	24,0	24,8
Sciences	70,7	61,2	39,4	51,4	49,0

Doctorats**/DEA	1990	1995	2000	2003	2004
Disciplines générales dont	42,2	35,1	37,0	30,6	32,0
Lettres et sciences humaines	33,8	27,4	32,6	23,9	23,1
Sciences	54,8	49,5	51,0	45,0	47,1

* Étudiants français et métropole uniquement

** Changement de mode de collecte à partir de 2001

Source : MEN-DEPP

02 Nombre de diplômes délivrés en écoles d'ingénieurs et écoles de commerce

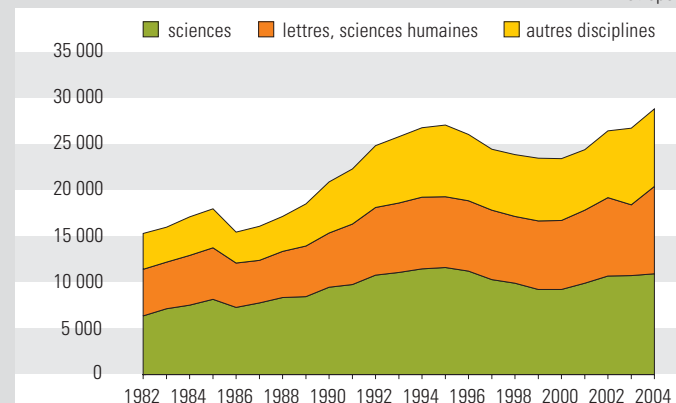
Diplômes	1990	1995	2000	2003	2004
Écoles d'ingénieurs	16 080	21 851	24 624	26 437	26 817
Écoles de commerce*	5 580	7 414	8 825	11 923	12 062

*Diplômes visés par le ministre chargé de l'Enseignement supérieur

Source : MEN-DEPP

03 Évolution du nombre de DEA délivrés (1982-2004)

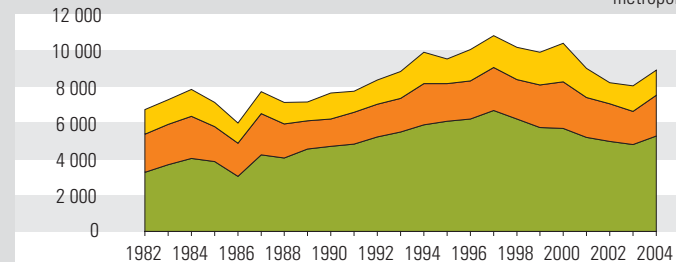
métropole



Source : MEN-DEPP

04 Évolution du nombre de doctorats délivrés (1982-2004)*

métropole

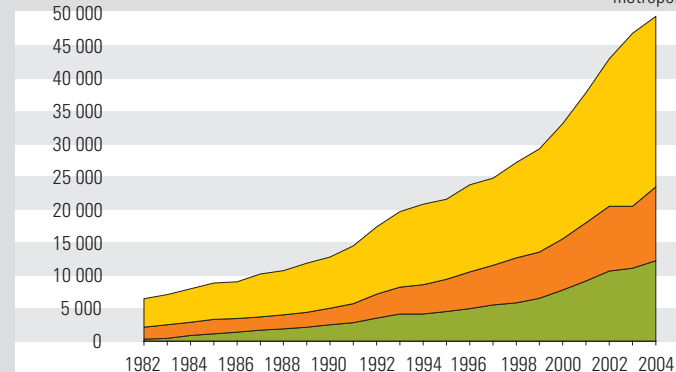


*En 2001, changement de mode de collecte.

Source : MEN-DEPP

05 Évolution du nombre de DESS délivrés (1982-2004)

métropole



Source : MEN-DEPP

En 2005, huit diplômés sur dix d'écoles et de troisième cycle universitaire exercent une profession supérieure ou intermédiaire cinq ans environ après la fin de leurs études, pour deux tiers des diplômés de licence ou de maîtrise et plus de quatre titulaires de brevets de techniciens supérieurs sur dix.

Un diplôme de l'enseignement supérieur est un atout déterminant pour trouver un emploi. Ainsi, selon les enquêtes Emploi, près de deux ans après avoir terminé leurs études, 83 % des diplômés de l'enseignement supérieur occupaient un emploi au premier semestre 2005, contre 64 % des autres jeunes.

Plus de 4 diplômés de l'enseignement supérieur sur 10 ont pourtant connu le chômage, au cours des trois années qui ont suivi leur sortie de formation (*tableau 01*). Ces épisodes de chômage sont en général brefs, en particulier pour les diplômés de DUT et BTS. En revanche, des diplômés des troisièmes cycles de lettres, sciences humaines et sociales connaissent plus souvent des périodes de chômage de longue durée, d'un an ou davantage.

En début de carrière, le statut professionnel dépend assez étroitement du niveau de diplôme. Ainsi, les diplômés de l'enseignement supérieur exercent quatre fois plus souvent (64 %) que les diplômés du second cycle du secondaire (15 %) une profession intellectuelle supérieure (cadre, enseignant, chef d'entreprise) ou intermédiaire (technicien, etc.). À l'inverse, les diplômés du second cycle du secondaire sont trois fois plus souvent ouvriers ou employés (60 % contre 20 %).

En 2005, la majorité, des diplômés des grandes écoles et des troisièmes cycles universitaires sont cadres, exercent une profession libérale, ou sont chefs d'entreprise (*graphique 02*).

Les diplômés des licences et maîtrises sont plus souvent enseignants.

Les diplômés du secteur paramédical et social sont presque tous infirmiers ou éducateurs ; de plus, ils n'ont presque pas connu de chômage (*tableau 01*).

Les enseignements technologiques supérieurs en deux ans conduisent leurs diplômés à des situations plus hétérogènes. La majorité des diplômés des DUT exercent une profession intermédiaire ou supérieure, cinq ans environ après la fin de leurs études, comme plus de quatre diplômés des BTS sur dix. Les titulaires des DUT et BTS orientés vers l'industrie accèdent davantage aux professions intermédiaires que leurs homologues des services (69 % contre 51 % en 2005). Leur situation à tous s'est cependant dégradée depuis 2003, ces jeunes exerçant en plus faibles proportions une profession intermédiaire et étant plus souvent employés ou ouvriers (+ 5 points environ depuis 2003).

Mieux préparer les étudiants à leur insertion professionnelle a conduit à développer sur le « portail étudiant » une information sur le taux d'insertion des diplômés du supérieur et à organiser un débat national sur l'université et l'emploi.

Le tableau 03 et le graphique 02 de cet indicateur s'appuient sur les enquêtes Emploi de l'INSEE. Les jeunes « sortis depuis environ cinq ans » ont fini leurs études initiales depuis 3 à 7 ans (de 1998 à 2002). Ces deux figures portent sur les jeunes diplômés du supérieur. Précisons que les jeunes qui ont suivi un enseignement supérieur sans y obtenir de diplôme sont classés parmi les bacheliers (voir indicateur 22). Le tableau 01 est basé sur l'enquête « génération 2001 » du Céreq. Il porte sur les trois premières années d'activité des jeunes sortis de formation en 2001. La classification habituelle des professions et catégories socioprofessionnelles, utilisée pour le tableau 03, situe en professions « supérieures » : les cadres supérieurs, les professeurs, les journalistes, les ingénieurs et les professions libérales, et inclut les chefs d'entreprise. Les professeurs d'écoles, bien que de catégorie A, sont assimilés (comme les instituteurs) aux professions intermédiaires.

Sources : INSEE, enquêtes Emploi, Céreq.
Champ : métropole.

01 Durée de chômage, entre 2001 et 2004, des diplômés de l'enseignement supérieur qui ont terminé leurs études en 2001 (au cours des trois premières années de vie active)

en %

	Nombre de mois passés au chômage			
	0 mois	De 1 à 5 mois	De 6 à 12 mois	Plus d'1 an
Doctorat, DESS, DEA, grandes écoles				
Sciences humaines, économie, droit, commerce ...	48	23	16	13
Sciences et techniques, ingénieur, santé ...	57	20	15	8
Maîtrise, licence et DEUG				
Sciences humaines, économie, droit ...	58	19	13	10
Sciences exactes et naturelles	58	18	13	11
BTS – DUT				
« Tertiaires » (orientés vers la communication, le commerce ...)	46	30	17	7
« Industriels » (orientés vers la production)	52	27	15	6
Diplôme paramédicaux et sociaux (bac + 3, bac + 4)	88	10	2	0
Total diplômés de l'enseignement supérieur	58	21	13	8
Ensemble Génération 2001	53	19	13	15

DESS : diplômes d'études supérieures spécialisées ; DEA : diplômes d'études approfondies ; BTS : brevets de techniciens supérieurs ; DUT : diplômes universitaires de technologie.

Source : Génération 2001, Céreq

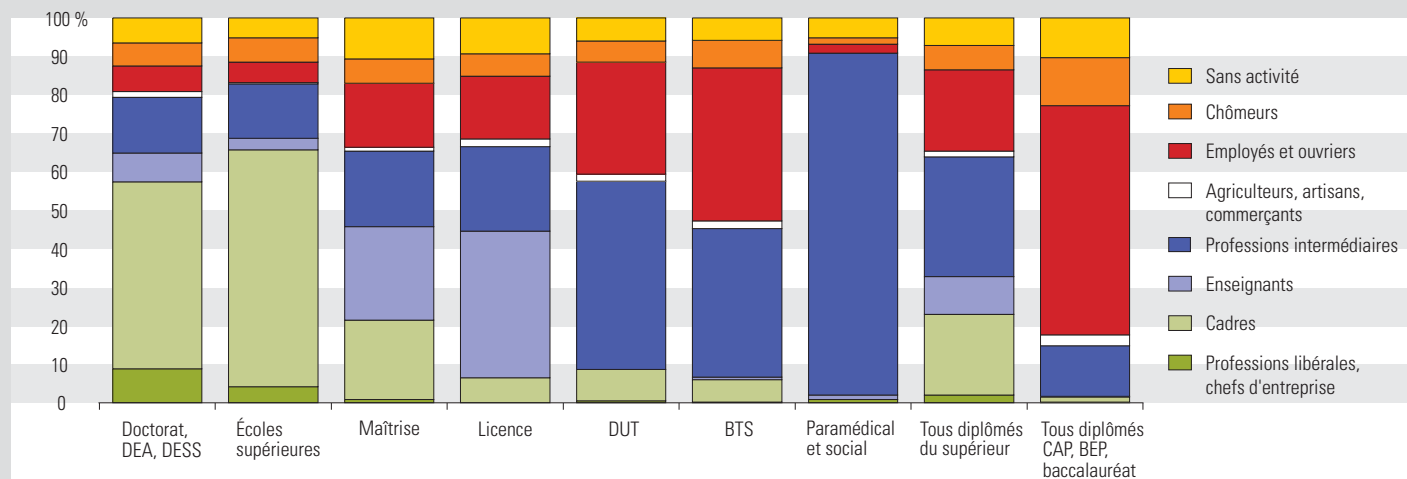
03 Proportions de professions supérieures et de chefs d'entreprise parmi les emplois (année 2005)

en %

	Environ 5 ans après la fin des études	Ensemble population occupant un emploi
Doctorat, DEA, DESS	72	79
Écoles supérieures	76	76
Maîtrise	43	52
Licence	19	35
Sous-total enseignement supérieur long	53	62
DUT	10	29
BTS	7	18
Paramédical et social	1	4
Sous-total enseignement supérieur court	7	18
Diplômés du supérieur	31	41
Diplômés du secondaire	2	6
Aucun diplôme	2	2
Ensemble	16,0	15,2

Source : calculs DEPP à partir des enquêtes emploi de 2005 de l'INSEE (moyenne annuelle)

02 Situation professionnelle des jeunes sortis de formation initiale depuis environ 5 ans, en fonction de leur diplôme (année 2005)



Lecture : 5 ans environ après la fin de leur formation initiale, 21 % des diplômés du supérieur sont employés ou ouvriers en 2005, pour 60 % des titulaires de CAP, BEP et des baccalauréats. À l'inverse, 64 % des diplômés de l'enseignement supérieur exercent une profession supérieure ou intermédiaire (en incluant les chefs d'entreprise), pour 15 % des diplômés du second cycle de l'enseignement secondaire.

Source : calculs DEPP à partir des enquêtes emploi de 2005 de l'INSEE (moyenne annuelle)